

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

La reconversion des travailleurs qui quittent l'agriculture

Les situations et les problèmes dans les six
pays de la CEE

Rapport de synthèse

BRUXELLES, JUIN 1971



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

La reconversion des travailleurs qui quittent l'agriculture

Les situations et les problèmes dans les six
pays de la CEE

Rapport de synthèse

BRUXELLES, JUIN 1971

Sommaire

INTRODUCTION	9
CHAPITRE I: SYNOPSE DES RAPPORTS NATIONAUX	11
I – L'importance du problème	12
1. Combien de travailleurs ont quitté l'agriculture ?	12
2. Quels sont les travailleurs qui sont partis ? D'où sont-ils partis ?	13
3. Conséquences et tendances	13
4. Combien quitteront ?	14
5. Pourquoi quittent-ils l'agriculture ?	15
6. Les processus de mutation	15
7. Les courants d'exode	18
8. Combien effectuent une mutation ?	18
9. Combien effectuent une rééducation ?	20
10. Importance relative du phénomène des ouvriers-paysans	21
II – Inventaire des interventions	24
1. Les politiques	24
2. L'incitation au départ des agriculteurs âgés.	25
3. L'information	26
4. La formation	27
5. Quels métiers exercent les mutants ?	35
6. L'adaptation et les difficultés de logement	35
III – Propositions	37
1. Propositions concernant l'information	37
2. Propositions concernant la formation	38
3. Propositions concernant l'emploi	39
4. Propositions concernant l'accueil	40
5. Propositions pour une politique globale d'aide à la mutation	40

CHAPITRE II: PRINCIPES POUR UNE POLITIQUE	43
1. La mobilité générale	45
2. Ce sont des personnes qui se reconvertissent	45
3. Des actions intégrées, adaptées aux situations locales	48
CHAPITRE III: PROPOSITIONS	51
1. Projets	52
2. Appui logistique.	54
3. Recommandations diverses	57
4. Coûts et financement	58
ANNEXE.	61
Quelques moyens pour des politiques d'aide à la mutation	61
INDEX DES TABLEAUX	65
TABLE DES SIGLES UTILISÉS	67

AVANT-PROPOS

Au cours des dix dernières années, l'«exode» rural a pris, dans les pays de la Communauté économique européenne, une ampleur qui a généralement dépassé les prévisions. La régression des effectifs de population active agricole doit, d'après les estimations faites, se poursuivre à un rythme au moins identique à celui des années passées.

Le problème fondamental posé par cette régression est celui de savoir comment assurer le passage des actifs agricoles vers les autres secteurs de l'économie. Problème difficile qui met en cause non seulement l'aide à apporter aux personnes et la mise en valeur des aptitudes de ces personnes pour servir l'économie, mais également les mesures à prendre pour que l'agriculture puisse conserver les éléments qualifiés dont elle a besoin.

Pour atteindre au mieux ces objectifs, il importe de connaître les conditions qui conduisent les travailleurs de l'agriculture à quitter ce secteur, de savoir comment se passe effectivement leur reconversion et notamment comment est vécu leur départ, d'analyser les obstacles qui restent à vaincre pour que cette reconversion contribue à la fois à l'épanouissement des hommes et à la croissance de l'économie.

C'est pour répondre à ces questions, et notamment pour savoir si, au-delà des réalisations existantes, les moyens actuels et prévus sont à la mesure des problèmes à résoudre, que la Commission a mené une enquête sur la reconversion des travailleurs qui quittent l'agriculture dans les six pays de la CEE.

Réalisée par une équipe d'experts, cette enquête a abouti à la rédaction, en tant que documents de travail, de quatre rapports - Allemagne, Benelux, France, Italie. C'est à partir de ces documents que le présent rapport de synthèse a été élaboré au sein de la CINAM (Compagnie d'études industrielles et d'aménagement du territoire) et pour le compte des directions générales des affaires sociales et de l'agriculture de la Commission des Communautés européennes, sous l'autorité de M. André Lefebvre, expert principal.

Ce rapport de synthèse comporte trois chapitres :

I – Synopsis des rapports nationaux dans lequel, à partir de vingt et un thèmes regroupés en trois sections - importance du problème, inventaire des interventions, propositions - sont confrontées les informations contenues dans ces rapports.

II – Principes pour une politique de reconversion.

III – Propositions.

La Commission souhaite que les gouvernements, les organisations professionnelles et syndicales ainsi que les spécialistes en la matière, aient l'occasion de participer à

un débat approfondi sur l'ensemble des questions soulevées dans ce rapport de synthèse. C'est sur la base des résultats obtenus à l'issue de ce débat, ainsi que des conclusions exposées dans le rapport lui-même, que la Commission entend se forger une opinion et fonder ses propositions. En agissant ainsi, elle vise notamment à accumuler des matériaux susceptibles d'être utilisés pour rendre aussi opérantes qu'il est possible les interventions du nouveau Fonds social européen.

INTRODUCTION

La mutation professionnelle et les migrations résidentielles des agriculteurs ne constituent pas un phénomène nouveau. Mais il a pris dans les dix dernières années une ampleur qui a généralement dépassé les prévisions, et tout porte à croire qu'il va continuer à un rythme analogue. En effet, la décroissance relative des revenus des exploitations constitue la cause majeure de ce phénomène que les interventions nationales ou communautaires ne font que moduler. Or, les conséquences de l'exode rural sont très lourdes tant pour les agriculteurs mutants que pour la collectivité. Presque toujours douloureuse et parfois dramatique pour les premiers, la mutation entraîne pour la seconde une perte économique, un poids social et parfois un désordre politique dont on pourrait faire l'économie.

La Communauté a le double souci d'entretenir ce phénomène et d'en pallier les conséquences néfastes. Entretenir le phénomène, c'est permettre la modification des structures agricoles et, en corollaire, l'augmentation du niveau de vie des agriculteurs. En pallier les conséquences, c'est faciliter la réadaptation des agriculteurs mutants et, en retour, diminuer les freins à la modification des structures. Mais qu'est au juste cette réadaptation, comment l'améliorer? C'est la question centrale que se pose la Communauté.

Plus précisément, il s'agit de savoir comment se passe la reconversion, quelles en sont les étapes, les processus, les mobiles, quelles catégories de personnes elle touche, et en particulier quels sont les moyens dont disposent les agriculteurs des pays membres pour acquérir la qualification nécessaire, changer d'emploi, se faire à un nouveau genre de vie. A partir de l'observation de ce qui existe et des dysfonctionnements des mécanismes de réadaptation, il s'agit d'élaborer une politique d'aide à la mutation des agriculteurs, d'en définir les buts, d'en estimer les moyens et les conséquences, d'une part sur la qualité de la réadaptation, d'autre part sur le rythme des départs.

Pour tenter de répondre à ces questions difficiles, la Communauté a fait établir des rapports nationaux tendant à décrire la situation existante et les moyens ou les politiques mis en œuvre dans chacun des pays membres: pays du Benelux, France, Italie et République fédérale d'Allemagne (RFA).

Le présent rapport a deux objectifs: d'une part, faire la synthèse des rapports nationaux, c'est-à-dire des problèmes et des moyens d'aide à la réadaptation déjà essayés, d'autre part, élaborer les grandes lignes d'une politique communautaire permettant d'améliorer les conditions de la mutation et d'en soutenir le rythme pour la décennie qui vient.

Ce rapport comporte trois chapitres :

- le premier donne une vue synoptique des problèmes nationaux à partir des quatre rapports mentionnés ;**
- le second indique les principes d'une politique souhaitable et possible.**
- le troisième propose un ensemble de moyens à mettre en œuvre et de mesures à prendre.**

Le tout constitue la conclusion des experts qui ont coordonné l'ensemble des travaux sur la question.

Synopse des rapports nationaux

Le phénomène de la mutation et de la réadaptation des agriculteurs présente à la fois des similitudes et des différences dans les pays membres de la Communauté. Les informations rassemblées dans les rapports nationaux fournissent une base expérimentale indispensable pour élaborer une politique sociale en faveur des agriculteurs qui quittent la terre. Il convient donc de les récapituler, ce qui est l'objet de ce chapitre.

La forme synoptique a été choisie pour plusieurs raisons. En premier lieu, c'est elle qui reste le plus près des faits qu'il convient de mettre en lumière et elle en fait ressortir d'un seul coup les différences et les ressemblances; ce faisant, elle diminue les risques d'une réinterprétation. En second lieu, elle était rendue possible par la coordination qui a été maintenue tout au long des études préparatoires entre les experts responsables des études nationales. En troisième lieu, elle fournit un instrument de travail mieux qu'un texte synthétique.

Ce synopsis a été constitué autour de vingt et un thèmes regroupés en trois sections, respectivement consacrées à situer l'importance du problème, à faire l'inventaire des interventions, à recenser les propositions en vue d'améliorer la réadaptation des agriculteurs mutants. Aussi, pour remédier au caractère fragmentaire et par trop analytique de la forme synoptique, a-t-on terminé chacune de ces sections d'un court paragraphe synthétique destiné à en faire ressortir l'essentiel.

On notera néanmoins les limites de ce genre: les parallèles sont souvent très imparfaits ou incomplets. Cela tient évidemment à la diversité des problèmes étudiés et à l'hétérogénéité des sources d'information.

Ainsi, en république fédérale d'Allemagne, où le taux d'emploi agricole est faible, il existe des moyens d'intervention récents, non spécifiquement agricoles, et dont les effets ne sont pas encore bien connus; en Italie, on manque d'informations quantitatives sur la requalification; en France, on a bénéficié de l'expérience d'un organisme spécialisé (l'AMPRA) mais qui laisse de côté la très grande majorité des mutations, celles qui ne bénéficient d'aucune aide. Ceci explique les lacunes graves et regrettables mais inévitables de ce synopsis.

Ces données, comme celles des rapports dont elles sont issues, sont relatives à des années antérieures à 1970.

Afin de faciliter la lecture de ce texte, nous rappelons le sens de quelques-unes des expressions employées:

- Départ de l'agriculture: c'est le fait de cesser d'appartenir à la population active agricole; cela peut se faire par décès, retraite, mutation, etc.

- Mutation professionnelle: changement de profession.
- Mutation géographique: changement de lieu de résidence; en général, le déplacement a une certaine amplitude, sinon il s'agit d'un simple changement de résidence.
- Mobilité: caractère de ce qui change rapidement; ici, mobilité désigne le phénomène du changement lui-même, le fait même de la mutation. C'est ainsi qu'on parle de mobilité professionnelle, géographique, sociale, etc.
- Reconversion: c'est une mutation faite avec l'aide d'une intervention en vue de favoriser une meilleure adaptation du mutant à sa nouvelle situation.
- Requalification, synonyme de rééducation: nouvelle éducation; c'est la formation qui est donnée à un adulte pour lui permettre l'apprentissage d'un nouveau métier. La rééducation est un des moyens d'assurer une bonne reconversion. Le terme «formation» est plutôt réservé aux jeunes n'ayant pas encore exercé de métier.

I – L'IMPORTANCE DU PROBLÈME

1. Combien de travailleurs ont quitté l'agriculture ?

L'importance du mouvement, durant ces vingt dernières années, varie suivant les pays. C'est par dizaines de milliers dans les pays du Benelux, par millions en république fédérale d'Allemagne, en France et en Italie que se chiffrent les départs des agriculteurs. On retrouve cette même proportion dans les départs annuels. De 1950 à 1970, environ la moitié des travailleurs de l'agriculture a dû quitter la terre dans l'ensemble des pays de la CEE. Le tableau suivant résume l'importance du phénomène depuis 1950. Il porte sur la population active agricole.

Pays	Population occupée en 1950 dans l'agriculture (¹)	Diminution entre 1950-1965 de cette population (¹)	Réduction de la population active agricole entre 1950 et 1965, en %	Taux réduction annuel moyen de la population active agricole en % (²)	
				1960-1965	1965-1970
Belgique	368 000	153 000	41,5	4,4	3,0
Luxembourg	32 200	13 500	42,0	3,2	3,0
Pays-Bas	533 000	177 000	33,5	4,2	2,1
Rép. fédérale d'Allemagne	5 020 000	2 040 000	40,0	3,9	3,6
France	5 438 000	2 068 000	38,0	3,3	3,7
Italie	6 945 000	2 045 000	29,5	5,5	2,6
CEE	18 336 200	6 496 500	35,4	4,4	3,1

(¹) Source: Annexe II du Rapport sur les perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970.
(²) Source: Second programme de politique économique à moyen terme; JO de la CEE du 30 mai 1969.

2. Quels sont les travailleurs qui sont partis ? D'où sont-ils partis ?

La situation se présente différemment suivant les pays, car leurs secteurs agricoles ne sont pas au même degré d'évolution.

- *Au Benelux*, le départ des fils d'agriculteurs, s'ajoutant à la cessation naturelle d'activité (retraite ou décès sans successeur), constituent les causes dominantes de départ de l'agriculture. L'essentiel de la main-d'œuvre salariée a déjà quitté la terre, c'est le tour des aides familiaux et des chefs d'exploitation. En Belgique, ils partent de Westoek, Campine, Luxembourg; aux Pays-Bas, de Nord-Gueldre, Nord-Brabant, et ils quittent l'élevage, la culture végétale et les exploitations mixtes.
- *En Allemagne (RF)*, la situation est semblable; les salariés agricoles sont suivis par les travailleurs familiaux et les petits exploitants (80% des mutants depuis 1950);
- *En France*, depuis 1962, les chefs d'exploitation régressent à leur tour. Ils partent surtout de l'Ouest, du Nord et du Pas-de-Calais.
- *En Italie*, par contre, ce sont les travailleurs auxiliaires et marginaux qui alimentent l'exode plus que les chefs d'exploitation. Ils partent surtout de l'Italie centrale, du Sud et de la Sardaigne (voir § 7).

Il en résulte une population agricole restante assez âgée, ce que montre le tableau suivant:

	Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.	France	Italie
Structure d'âge dominante : pourcentage de population de 40 ans et plus	65%	76%	57%	76%	45%	62%

3. Conséquences et tendances

Dans tous les pays, le mouvement de départ s'accompagne d'une modification des structures d'exploitation. Les exploitations de 20 ha constituent la charnière: le nombre des exploitations de plus de 20 ha augmente seul.

Deux remarques sont à faire :

- l'une concernant le cas particulier des ouvriers-paysans, dont l'importance croissante dans certains pays entraîne le développement des exploitations secondaires de moins de 3 ha (RFA, Benelux),
- l'autre concernant l'Italie, dans la mesure où, dans ce pays, le phénomène de fragmentation des terres l'emporte sur celui de la concentration.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tendances du mouvement, on doit constater au Benelux et en France que la diminution est plus rapide pour les chefs d'exploitation que pour les exploitations. Ce phénomène s'accompagnant du départ important des couches jeunes au Benelux, il s'ensuit qu'un nombre croissant d'exploitations restent sans successeurs.

Une autre conséquence est le vieillissement de la population active agricole en particulier dans les pays du Benelux et en RFA.

Il n'en demeure pas moins que les exploitations de 10 à 20 ha restent très importantes aussi bien en nombre qu'en surface.

Pays	Structures en diminution	Structures en augmentation	Tendances
Luxembourg	< 30 ha (et surtout de 1 à 10 ha)	> 30 ha	Pénurie de main-d'œuvre, en particulier dans le grand-duché de Luxembourg. Les 2/3 des exploitations sans successeurs en Flandre et Wallonie, l'importance des ouvriers agricoles et des aides familiaux diminue, celle des chefs d'exploitation augmente.
Belgique	< 10 ha	> 20 ha	
Pays-Bas	< 10 ha (et surtout < 5 ha)	> 10 ha	
Allemagne (RF)	surtout < 20 ha ; en Allemagne du Nord, aussi ≤ 30 ha	> 20 ha	Le départ de la main-d'œuvre salariée permanente ne constitue pour ainsi dire plus aujourd'hui un problème quantitatif. On enregistre surtout actuellement une diminution de main-d'œuvre familiale permanente, parmi laquelle on trouve de plus en plus de chefs d'exploitation.
France	< 20 ha	> 20 ha	Le nombre d'exploitants diminue plus vite que le nombre d'exploitations : agrandissement de surfaces, diminution du nombre d'agriculteurs par exploitation.
Italie	(¹)	(¹)	A partir de 1964 on voit se restreindre l'activité agricole dans les classes jeunes et centrales d'âge.
(¹) La petite propriété s'est répandue et le métayage est en nette régression. Un élément est inquiétant : la superficie des exploitations s'est encore restreinte.			

4. Combien quitteront ?

Aucune prospective ne répond à cette question, dans le cadre de cette étude. Toutefois certaines indications sont données çà et là.

C'est ainsi que pour l'ensemble du *Benelux*, les départs seront faibles ; seul le nord des Pays-Bas connaîtra encore un fort exode.

Pour l'Allemagne (RF), le seul sondage effectué en Bavière prévoit, pour la période 1960-1980, 350 000 départs.

En France, il est quasi certain que les régions à fort surpeuplement agricole connaîtront une forte diminution, en particulier dans l'ouest et la moitié sud-ouest, dans le nord et le Pas-de-Calais, où les exploitations de moins de 20 ha dominant.

En Italie, aucune statistique ne permet une quelconque évaluation en ce domaine.

Malgré cette lacune, on peut estimer que, jusqu'à l'année 1980, la reconversion professionnelle devrait porter sur les 2/5 à peu près des travailleurs qui quittent, et toucher quelque 80 à 90 000 agriculteurs appartenant aux classes jeunes ou intermédiaires.

On peut aussi se faire une idée assez juste en analysant les courants d'exode interrégionaux. Par ailleurs, le programme économique national pour 1966-1970 évaluait à 300 000 unités les personnes qui devaient être appelées à une requalification au cours des 5 années en question.

5. Pourquoi quittent-ils l'agriculture ?

Les facteurs économiques et financiers sont déterminants.

- Au Benelux, c'est l'existence dans les environs immédiats de zones d'emploi ; la perspective d'un salaire plus élevé, s'ajoutant très souvent à la possibilité de travailler dans l'agriculture à temps partiel, oriente l'agriculteur vers un nouveau métier.
- En France, le facteur économique est encore plus durement ressenti. On n'abandonne pas l'agriculture, on se sent plutôt exclu : la terre ne peut plus vous faire vivre. C'est l'accessibilité d'un emploi et d'un logement, plus que tel ou tel sentiment, qui détermine le travailleur à quitter l'agriculture.
- En Italie, les travailleurs agricoles de 1951 à 1968 éprouvaient un réel désarroi devant l'écart croissant des revenus, en comparant leur situation et l'essor général des autres catégories sociales. C'est ce qui précipita l'exode.
- En Allemagne (RF), 4% de la main-d'œuvre ont jusqu'ici quitté l'agriculture chaque année, principalement pour des motifs d'ordre économique et financier. Une petite partie seulement d'entre eux ont cessé toute activité pour des raisons d'âge, le plus grand nombre passant dans d'autres secteurs économiques.

6. Les processus de mutation

Dans tous les pays les filières naturelles dominent : on suit l'exemple de ceux qui sont déjà partis, qui peuvent aider à trouver travail, logement et qui fournissent un milieu d'accueil. Mais il faut distinguer dans chaque pays les différents types de mutation :

- Au Benelux, les mutations s'effectuent en dehors des structures officielles aménagées à cet égard. L'emploi direct sans mobilité géographique est la forme la plus courante de reconversion des travailleurs de l'agriculture.
- En Allemagne (RF), on a peu de renseignements et, d'ailleurs, la mutation, s'effectuant sur place dans bien des cas, se fait plus progressivement.
- En France, la plupart des mutants subissent leur mutation comme fatale et provisoire avec, pour certains, l'espoir mythique du retour possible ; la décision est le plus

Types de mutations en France

TABEAU I

Type de mutation	Catégorie dominante de travailleurs	Motifs principaux	Formation	Mobilité
Filières traditionnelles d'exode	Toutes les catégories	C'est l'occasion qui crée le départ sous la pression économique	Pas de formation Apprentissage sur le tas	Utilisation des filières
Ouvriers-paysans	Agriculteurs chefs d'exploitation de faible niveau d'instruction	Pas de choix décisif ni de formulation d'un projet	Pas de formation	Pas de mobilité résidentielle
Embauche directe	Aides familiaux et salariés agricoles	L'offre d'emploi crée le départ plus ou moins entrevu, mais jamais décidé	Pas de formation	Mobilité pas immédiate
Mutation rupture	Salariés agricoles ou aides familiaux	On quitte la terre que l'on n'aime pas	Avec ou sans formation selon la situation de famille	On rejette tout en bloc et l'on part du pays
Mutation déchéance	Certains salariés agricoles et aides familiaux	On n'est plus bon pour la terre, donc on n'est plus bon à rien	Pas de formation	Variable
Mutation Promotion économique	Ouvriers agricoles et certains agriculteurs	Il peut y avoir projet professionnel précis	Formation possible	La mobilité est acceptée comme une conséquence inéluctable
Mutation promotion sociale et culturelle	Chez les jeunes	C'est le mieux vivre qu'ils espèrent	Parfois sans formation	La mobilité est envisagée sans contrainte
Mutation promotion du milieu	Aides familiaux et agriculteurs	Volonté d'aider l'évolution du milieu agricole	Professions para-agricoles directes	Absence de mobilité géographique

Types de mutations en Italie

TABLEAU II

Type de mutation	Régions	Motifs	Revenu et instruction	Mobilité	Profession
Mutation des travailleurs agricoles déjà évolués	Italie du Nord et septentrionale	Alimenter l'exploitation agricole par des revenus composites	Niveau supérieur	Maintient sa résidence au foyer agricole d'origine	A caractère industriel Entreprises petites et moyennes
Mutation dans les familles de métayers aisés	Italie centrale et une partie de l'Italie du NE	Système de revenu composite Conquête d'un statut de citadin	Type moyen	Exode par étape à distance restreinte	Activités commerciales artisanales. Petites entreprises ou centres petits et moyens
Mutation des journaliers pauvres	Italie centrale	La mutation est une rupture décidée. Désir de devenir un citadin et réaliser une véritable promotion sociale	Relativement bas	Distance moyenne et même éloignée	Bâtiment, services, postes de manoeuvres Industrie
Mutation du prolétariat paysan (journaliers et auxiliaires agricoles)	Italie du Sud et îles italiennes	Désir d'une intégration accélérée, impliquant un statut social plus haut. Exode souvent désespéré	Extrêmement bas		
A) à longue distance	Main d'œuvre agricole du Sud	Acceptent travail dans grands ensembles résidentiels seulement comme étape vers une activité à l'intérieur d'entreprises petites ou moyennes. Autrefois, la grande industrie était l'objectif final C'est dans cette catégorie que la mutation est la plus malaisée		Mutation à longue distance - Italie du Nord et RFA Le travailleur doit se déraciner totalement et tout de suite (pas de logements disponibles)	Activités industrielles Siderurgie-industrie mécanique-chimie Grandes entreprises
B) -dans grandes entreprises s'installant en région agricole	Zones du Sud et des îles			ou maintient volontiers sa demeure dans le noyau agricole d'origine	Manoeuvres et ouvriers dans nouvelles installations industrielles en milieu rural. Entreprises sidérurgiques, chimiques ou pétrochimiques
C) -dans entreprises petites et moyennes installées en région agricole	Journaliers méridionaux				Entreprises industrielles petites et moyennes existant sur place

souvent improvisée, non préparée. Toutefois, on peut distinguer plusieurs cas selon le processus suivi ou la façon dont il est vécu. Le tableau I (p. 6) en donne une classification.

- *En Italie*, les différentes mutations exigent aussi une analyse également détaillée que résume le tableau II (p. 7).

7. Les courants d'exode

Toute mutation n'implique pas une mobilité géographique. L'importance des courants d'exode varie en conséquence d'un pays à l'autre.

- *Au Benelux*: les courants d'exode ne sont pas fondamentaux dans le processus de mutation. Mais ils existent, comme par exemple le courant traditionnel qui vide la province du Luxembourg belge pour alimenter les agglomérations de Liège et de Bruxelles.
- *En Allemagne (RF)*: la mobilité géographique n'est pas non plus un élément essentiel de la mutation. Les mutants d'origine agricole préfèrent bien souvent s'imposer de longues navettes plutôt que de changer de résidence.
- *En France*: les courants d'exode conduisent les mutants de la province vers les grandes villes et surtout la capitale. Des «colonies» se constituent dans certains quartiers de Paris. C'est ainsi que 400 000 Bretons se regroupent dans l'agglomération parisienne et presque autant d'Auvergnats. Les filières remontent les voies de communication, que ce soit le chemin de fer ou les routes à grande circulation.
- *En Italie*: on a abandonné la partie méridionale pour se rendre dans les zones de la grande industrie au Nord. On a quitté les campagnes pour se diriger vers les centres habités, les bourgs et métropoles. On est parti de l'Italie pour chercher du travail dans les pays plus développés (Europe du Centre et de l'Ouest).

Les migrations interrégionales s'y présentent comme indiqué au tableau III (p. 9).

8. Combien effectuent une mutation ?

Tout départ de l'agriculture n'implique pas une mutation professionnelle: ainsi, la cessation d'activité d'agriculteurs âgés ou le départ des jeunes préparé dès l'adolescence. Une première distinction s'impose.

- *Au Benelux*: s'il y a un nombre important de départs, il n'y a que peu de mutations. Ce sont seulement quelques centaines de cas par an pour le Luxembourg et quelques milliers en Belgique et aux Pays-Bas. La mutation concerne les petits exploitants entre 16 et 30 ans. C'est peu avant le service militaire ou dès le retour que s'effectue le changement. Seuls ceux qui n'ont pas reçu de formation se trouvent confrontés à un problème, ce qui représente 25% du nombre des partants aux Pays-Bas.
- *En Allemagne (RF)*, bien que l'on ne dispose pas de données exactes sur les mutations, on peut cependant considérer que la très grande majorité des travailleurs d'origine agricole - 50% entre 1950 et 1968 - ont changé de profession. Une petite partie seulement d'entre eux ont cessé toute activité pour des raisons d'âge.

Migrations interrégionales en Italie

TABLEAU III

Région d'origine	Région d'accueil principale	Solde migratoire	Observations
Trentin-Haut-Adige	Piémont, Lombardie (pour la vallée d'Aoste) Vénétie-Lombardie-Piémont (pour la Vénétie tridentine)	- 1000/an de 51-61 - 2000/an de 62-66	Tendance à conserver son domicile Mouvement de pendule
Piémont Lombardie Ligurie	Mêmes régions	+ 41000/an de 52-66 + 55000/an de 52-66 + 17000/an de 52-66	Mobilité à l'intérieur de la circonscription avec forte tendance à migration dans cadre de la région
Italie du NE et Italie centrale -Frioul- Vénétie julienne -Vénétie -Emilie Romagne -Toscane -Ombrie -Marches	Lombardie, Latium	solde négatif - 2900/an de 52-66 solde négatif solde positif - 6000/an de 52-66 - 10 000/an de 52-66	Les mouvements migratoires par croisements réciproques se sont multipliés entre les régions de ce groupe
Abruzzes et Molise	Latium	- 24 000/an de 52-66	
Latium	Divers	+ 29 000/an de 52-66	Unique région d'Italie centrale capable d'une attraction forte
Campanie Pouilles Basilicate Calabre	} Piémont, Lombardie et Latium	- 30 000/an de 52-66 - 10 000/an de 52-66 - 35 000/an de 52-66 - 42 000/an de 52-66	L'exode rural est relativement minime, surtout à grande distance
Sicile Sardaigne	} Lombardie et Piémont Toscane et Emilie (Siciliens)	- 42 000/an de 52-66 - 11 000/an de 52-66	La tendance à l'exode est générale

- *En France*, les départs impliquent plus souvent une mutation. Celle-ci touche les travailleurs agricoles à un âge où le changement est difficile : 43,2% des mutants ont moins de 30 ans, 37,4% ont de 30 à 45 ans et 19,4% ont 46 ans et plus.
 - *En Italie*, l'ampleur du phénomène de l'exode ne donne pas une idée très précise du nombre de ceux qui sont passés par la reconversion. Il n'y a pas de relevés statistiques valables qui permettent de saisir ce type de phénomène. Toutefois, il semble que les 2/5^e seulement de la population agricole sont intéressés par un processus de mobilité sectorielle et de reconversion professionnelle. Ce sont surtout les travailleurs auxiliaires et les travailleurs marginaux qui s'insèrent dans la production.
- De 1958 à 1968, sur un exode global de 2 500 000 personnes, moins de la moitié, 1 000 000 de travailleurs de 14 à 45 ans, se sont trouvés engagés dans un processus de mutation, soit une moyenne de 100 000 par an.

9. Combien effectuent une rééducation ?

Toute mutation n'implique pas non plus une rééducation, loin s'en faut. Pour l'ensemble des pays de la CEE, la disproportion est très grande, mais les chiffres ne recouvrent peut-être pas les mêmes formes de requalification, et ne tiennent guère compte de ce qui se fait spontanément sur le tas.

- *Au Benelux*, ce nombre est de quelques dizaines par an (136 en Belgique pour 1967) dans chaque pays.
- *En Allemagne (RF)*, quelque 3 000 personnes ont participé aux actions de rééducation professionnelle de l'Office fédéral du travail entre 1967 et 1969. Le nombre des participants à de telles actions a notablement augmenté en 1970. Au total, 1 700 personnes environ y ont participé.
- *En France*, on a des données assez précises sur la requalification : le pourcentage est de l'ordre de 6 à 7% de ceux qui partent. De 1964 à 1968, 33 754 demandes ont été formulées à l'AMPRA (24 699 acceptées, 3 775 rejetées).

Ce sont surtout les aides familiaux qui furent les bénéficiaires (90%), les salariés agricoles ne représentant que 4%. Les régions de l'ouest et du sud-ouest, ayant une population agricole jeune et excédentaire, formulent le plus de demandes. Les quinze départements de l'Ouest fournissent 40% des cas, soit 10 169 demandes sur les 24 699 du total, le Sud-Ouest 11,6%, le Sud-Est (Lyon) 8,6% et le Sud (Toulouse) 7,2%. 88% des demandes viennent de personnes du sexe masculin, 60% ont moins de 21 ans et 84% de 17 à 25 ans.

- *En Italie*, de 1951 à 1968, une fraction minime de la population entraînée dans l'exode a bénéficié d'un processus de requalification.

Dans la grande majorité des cas, la reconversion professionnelle n'a eu lieu que d'une manière spontanée et directe. Une exception à ce schéma : le cas des travailleurs agricoles bénéficiant d'une acculturation intensive dans un milieu nouveau de travail au sein d'un secteur industriel déterminé, à l'initiative de quelques grandes entreprises installées sur les lieux depuis peu. Ce n'est qu'une infime minorité et dans l'ensemble les politiques générales et les instruments disponibles ont exercé une influence restreinte et ambiguë.

10. Importance relative du phénomène des ouvriers-paysans

Toute mutation n'implique pas forcément la cessation de toute activité agricole. Le cas des ouvriers-paysans mérite qu'on s'y arrête.

- *Au Benelux*, c'est en Belgique en particulier que le phénomène revêt une certaine importance. En 1969, pour 123 800 exploitants permanents possédant de 1 à 3 ha, 70 500 sont agriculteurs à temps partiel. Leur nombre diminue plus lentement que celui des permanents. L'emploi direct sans mobilité géographique étant la forme courante de reconversion, il contribue au développement de l'agriculture à temps partiel. Il semble donc que le cumul d'un travail salarié et d'une activité agricole à temps partiel revête dans l'avenir de l'importance.
- *En Allemagne (RF)*, sur 1 100 000 exploitants possédant entre 0,5 et 15 ha en 1968, 538 000 - soit près de 50% - étaient des travailleurs agricoles à temps partiel, 416 000 - soit 77% - possédaient moins de 5 ha, 100 000 - soit 19% - de 5 à 10 ha et 22 000 - soit 4% plus de 10 ha. 37% d'entre eux travaillaient dans l'industrie et l'artisanat, 27% dans le secteur tertiaire, le 1/4 dans le bâtiment. 56% d'entre eux sont absents moins de 10 h de leur exploitation. 50% ont leur voiture. Le 1/4 n'a pas d'horaire de travail fixe, mais travaille par roulement.

Les entreprises tolèrent les congés fractionnés en 6 ou 7 tranches pour des motifs relatifs à la marche de l'exploitation, parce que ce personnel est le plus fidèle de l'entreprise. «L'agriculture pratiquée à titre accessoire restera une importante constante dans le système agricole de la RFA», concluent sur ce point les auteurs du rapport allemand.

- *En France* en 1963, ils représentaient 13% des actifs agricoles. 270 000 chefs d'exploitation avaient une activité extérieure, soit 35% de la catégorie. Plus de 50% des aides familiaux masculins avaient une activité extérieure, non agricole pour les 2/5. Cette catégorie se localise essentiellement dans des régions industrielles où subsistent de petites exploitations comme l'est de la France, dans des zones montagneuses comme les Vosges, le Doubs, le Jura et les Alpes, dans le Livradois, en Auvergne. Dans les pays de la Loire, des agriculteurs pratiquent des métiers ruraux au village; des membres d'une même famille agricole travaillent sur l'exploitation et à l'extérieur.
- *En Italie*, le phénomène se traduit par le fait que le noyau familial est alimenté par des revenus composites qui peuvent provenir de la mutation d'un membre de la famille. C'est le cas des travailleurs agricoles du nord, des métayers de l'Italie centrale et d'une partie de l'Italie du nord-est, des journaliers et des auxiliaires du sud et des îles. Mais aucun chiffre ne peut être avancé quant à leur importance.

Dans l'ensemble, le travail par équipe favorise un train de culture à temps partiel. La femme de l'exploitant, dans la majorité des cas, assure les travaux à la ferme. Les bénéficiaires, comme les chefs d'entreprise, semblent le plus souvent satisfaits. Mais un certain surmenage est à craindre quand l'exploitation est trop grande pour la force de travail qui y est affectée. On peut se demander s'il s'agit là d'un état transitoire qui ne se prolongera pas avec les enfants.

Finalement, il semble qu'il y ait assez d'analogies entre les divers pays et les divers moments de l'histoire de l'exode des agriculteurs pour tenter de résumer le phénomène

à l'aide de quelques données globales simples. On supposera pour cela que l'état du processus global de mutation peut être caractérisé par quelques paramètres au niveau national ou régional. Ce sont :

- le taux de population active agricole (ou le taux de population totale agricole qui, sans suivre le premier, est évidemment très en corrélation avec lui),
- l'hétérogénéité du pays (ou de la région, mais cela est alors moins important), repéré par la variabilité des taux régionaux de population agricole ou bien, ce qui n'est pas équivalent, par une mesure d'éloignement des zones d'emploi agricole avec les zones d'emploi industriel et tertiaire,
- le statut et l'âge de la population agricole,
- la structure des exploitations agricoles,
- les types dominants de processus individuels de mutation.

On peut considérer que le premier facteur, à lui seul, résume déjà l'essentiel du phénomène global dans les pays membres de la Communauté ⁽¹⁾. Cela signifie que les divers pays qui s'industrialisent passent par des états assez semblables, les principales différences étant très liées à l'hétérogénéité des régions dont ils continuent l'agrégat. En d'autres termes, si l'on caractérise un pays par son taux de population active (ou totale) employée à l'agriculture, celui-ci décrit une courbe en fonction du temps, dont l'allure est celle indiquée par le graphique sur lequel on a situé les pays membres et la Communauté (p. 23).

Que les points s'alignent approximativement sur une partie de courbe en forme de S, cela n'a rien de surprenant, puisque tous les pays d'Europe passent d'un stade industriel-agricole à un stade industriel-tertiaire urbain. La transformation touchant des régions entières, les extrémités de la courbe correspondent en gros aux états initiaux et finals relativement uniformes tandis que le milieu cache en fait une grande hétérogénéité entre régions au début et à la fin de cette mutation. Il en résulte que l'écart de situation des différents pays peut se mesurer aussi bien en unités de temps qui séparent les séries de quatre points sur la courbe, qu'en différence entre les taux d'emploi agricole correspondant. Mais il ne faut pas interpréter trop vite ces différences de temps comme des retards ou des avances des pays les uns par rapport aux autres : ce serait supposer qu'il existe un état démographique final (ou optimum) uniforme et par conséquent refuser toute complémentarité aux pays de la Communauté. C'est pourquoi nous avons préféré parler d'unités de temps que d'années.

On trouve ainsi que les écarts sont sensiblement les suivants (comptés algébriquement) :

Italie - France	11	unités de temps
France - Allemagne	7,5	unités de temps
Allemagne - Benelux	10,5	unités de temps
Benelux - Pays-Bas	1,5	unités de temps
Benelux - Luxembourg	13,3	unités de temps
Benelux - Belgique	5,5	unités de temps
Communauté - Benelux	17	unités de temps

(1) Le second permet de corriger les nuances que cache le premier et les autres sont assez étroitement liés aux deux premiers.

Les écarts étant additifs, on obtient facilement les autres (par exemple : France - Communauté = FD + Db + b = 7,5 + 10,5 + 17 = l'unité de temps).

Ainsi, si l'on pense que, en 1980, le taux de la population agricole active doit avoisiner 10%, on doit considérer que c'est une moyenne qu'il sera possible d'atteindre par une diminution dans tous les pays, mais que les problèmes quantitativement importants se poseront surtout en Italie, en France et au Luxembourg, qui sont sur la partie pentue de la courbe.

II - INVENTAIRE DES INTERVENTIONS

1. Les politiques

A l'exception de la France, les pays de la CEE n'ont pas jusqu'alors élaboré une politique spécifique de mutation des travailleurs d'origine agricole. Le problème est abordé par le biais des politiques agricoles ou des politiques d'emploi, notamment en république fédérale d'Allemagne.

C'est ainsi que dans les trois pays du *Benelux* la mutation d'un agriculteur n'est pas prise en considération de façon spécifique.

- *Dans la république fédérale d'Allemagne*, la loi sur la promotion du travail, entrée en vigueur le 1er juillet 1969, constitue la base juridique la plus importante des aides à la reconversion et à la réadaptation professionnelles en faveur aussi des travailleurs qui ont cessé toute activité agricole (principale). Bien que la loi ne contienne pas de partie agricole proprement dite, son objectif est particulièrement bien adapté à l'agriculture et à ses difficultés structurelles.
- *En Italie*, aucune mesure n'a été prise expressément en vue de favoriser et de rationaliser l'exode rural. Par ailleurs, les politiques générales et les instruments disponibles ont exercé une influence restreinte et joué souvent un rôle ambigu.
- *En France*, s'il n'y a pas de politique au sens propre, il y eut création de structures spécifiques pour les mutations.

En 1962 est créé le FASASA qui est chargé de favoriser l'emploi ou le réemploi, dans de nouvelles activités, des agriculteurs, des fils d'agriculteurs en surnombre et des salariés agricoles en chômage, par l'attribution de bourses en vue de la rééducation professionnelle (1).

(1) Bien que le fonctionnement du FASASA ait été amélioré par des textes législatifs et réglementaires ultérieurs, ce fonds, après 5 ans d'existence, n'a pu organiser qu'un secteur témoin aux effets minimaux (6 900 bénéficiaires en 1968) manquant de moyens, souffrant des pesanteurs administratives et de l'absence d'une politique d'ensemble de la main-d'œuvre active. Son action ne freine, ni n'accélère la reconversion des agriculteurs en surnombre et n'a qu'un effet marginal sur l'évolution structurelle de l'agriculture.

2. L'incitation au départ des agriculteurs âgés
Les structures mises en place à cet effet se présentent ainsi dans les six pays:

Pays	Structures juridiques	Conditions
Luxembourg	Loi d'orientation agricole (1965) Règlement grand-ducal (1966)	<ul style="list-style-type: none"> - que l'opération tende à renforcer le pouvoir économique des exploitations par l'amélioration des structures de production et marché, - qu'elle favorise la mobilité des terres et la constitution d'exploitations de dimensions suffisantes, - qu'elle produise des effets d'ordre économique et social permettant de rendre les exploitations économiquement viables.
Belgique	Loi 1965. Fonds d'assainissement pour l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - être âgé de 40 ans au moins et avoir exploité une entreprise agricole dont le revenu net n'a pas dépassé en moyenne 25 000 FB/an - que la terre soit reprise par un autre agriculteur jouissant, après la reprise, d'un revenu net de 35 000 FB/an au minimum.
Pays-Bas	Fonds de développement et assainissement agricole Nouveau programme de cessation en 1968 (les deux programmes précités n'en font plus qu'un)	<ul style="list-style-type: none"> - l'indemnité est attribuée en fonction de certaines limites dimensionnelles des exploitations (pas très petites, pas trop grandes). Elle est composée de deux postes: 1) Montant fixe en fonction de l'étendue de l'exploitation et sa productivité; 2) un versement par mois pour les plus de 50 ans; elle varie en fonction de l'âge de l'exploitation; le montant 1) est diminué suivant l'âge de l'exploitant.
Allemagne (RF)	Gouvernement fédéral	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Prêts cession de terres</i>: celui qui vend une terre à usage agricole au forestier peut, si, entre autres conditions, la terre en cause est nécessaire pour l'amélioration des structures agricoles, obtenir en plus du prix payé par l'acheteur un prêt à taux d'intérêt réduit prélevé sur les fonds budgétaires fédéraux (prêts destinés à faciliter la cession de très petites exploitations et la reconversion concomitante). 2. <i>Prime pour abandon d'exploitation de terres</i>: Mesures pour favoriser l'affermage de longue durée. Tout affermage pour au moins douze ans entraîne une prime de 500 DM/ha (1500 DM en cas de cultures spéciales pluriannuelles). 3. <i>Pension pour cédant de terre</i>: accordée à de petits agriculteurs exerçant à titre principal et cédant leur terre à des fins d'amélioration des structures et qui ont atteint 60 ans révolus ou sont incapables de travailler; ou dès 55 ans si un emploi ne peut plus leur être procuré. Après, l'allocation vieillesse vient normalement à échéance une fois l'âge de 65 ans dépassé. 4. <i>Des mesures particulières sont instaurées par certains Länder.</i>
France	FASASA	Indemnité viagère de départ aux agriculteurs de plus de 55 ans (50 exceptionnellement) libérant leurs terres au profit d'un regroupement avec une exploitation de taille suffisante ou organisme public ad hoc (SAFER). Il y a 40 000 demandes par an dont 30 000 acceptées.
Italie	Pas d'incitation au départ;	politiques sociales tendant plutôt à la freiner.

3. L'information

Le trait dominant est l'absence d'information systématique et spécifique. C'est l'agriculteur qui prend l'initiative de s'informer sur tel ou tel aspect de la mutation quand l'information générale de la presse ou celle qui circule de bouche à oreille l'a sensibilisé au problème.

Mais les *Pays-Bas* font exception à ce schéma. Le service de l'emploi (ARBVO) a entrepris une vaste campagne d'information et de sensibilisation des milieux agricoles. Ainsi est préparée une attitude plus positive de la population agricole vis-à-vis des changements économique et sociaux et éliminée peu à peu la résistance aux mesures visant à améliorer les structures et la productivité agricole. Depuis 1963, 72 conseillers socio-économiques apportent une aide en matière de problèmes sociaux à des individus, afin d'assurer l'orientation professionnelle de leurs enfants en fonction des revenus possibles, de les conseiller en matière de contrat d'intégration. Leur nombre doit être porté à 125. Les objectifs visés sont de plusieurs ordres :

- faire prendre conscience de la situation réelle de leur exploitation sur le plan de la rentabilité en fonction des investissements possibles,
- préparer au changement,
- informer sur la profession : emploi, possibilités de formation et aptitudes nécessaires.

En *Belgique*, l'information prend des formes plus lâches. Si 3/4 des agriculteurs lisent un hebdomadaire ou un mensuel agricole, si 50% d'entre eux suivent les informations agricoles d'un journal quotidien ou bien écoutent la chronique agricole à la radio, si le 1/4 regarde les émissions agricoles télévisées, les contacts réguliers entre les fermiers et les spécialistes agricoles ne sont pas encore généralisés. Ceux qui font le moins appel à l'information sont ceux qui manifestent une conception plus traditionnelle de l'agriculture. Aussi l'information individuelle et l'information de groupe (expositions, concours) ne touchent qu'un nombre restreint de personnes.

En *Allemagne (RF)* c'est l'Office fédéral du travail qui est chargé de l'orientation et de l'information professionnelle. Son rôle est de conseiller les jeunes et les adultes, avant et pendant leur vie professionnelle dans le choix d'une profession. Il doit fournir toutes les informations sur l'évolution des professions enregistrées sur le marché de l'emploi ⁽¹⁾.

En *France* l'information en milieu rural pénètre lentement. Il existe de nombreux freins d'ordre structurel ou politique. L'idée même de reconversion échappe à un nombre important de travailleurs agricoles, même dans les classes jeunes. L'information jusqu'alors a été présentée de façon complexe et rebutante.

Toutefois, il faut signaler le rôle joué par les responsables syndicaux aux structures, travailleurs agricoles eux-mêmes, chargés dans une circonscription donnée d'apporter des informations collectives et des aides individuelles. Ils sont 5 000 environ, répartis inégalement sur l'ensemble du territoire. Ils sont les correspondants pour toutes les actions du FASASA. Les agents fonctionnels secondent et relaient les responsables syndicaux aux structures dès qu'il s'agit de reconversion professionnelle, jouant un rôle analogue à celui joué par les socio-économiques des *Pays-Bas*.

En *Italie* il n'existe aucune structure d'information destinée aux mutants agricoles.

⁽¹⁾ Il existe depuis peu dans les bureaux de main-d'œuvre des conseillers de promotion chargés de promouvoir la reconversion professionnelle. De plus, un réseau d'information socio-économique est actuellement mis en place ; il est pris en charge par les organisations professionnelles et les chambres d'agriculture.

4. La formation

A l'exception de l'action du FASASA en France, on ne peut pas parler de mesures spécifiques destinées à favoriser la formation professionnelle des mutants des pays de la CEE. Néanmoins, étant donné l'importance de la formation en principe et ses insuffisances en pratique, il convient de l'étudier plus en détail.

a) Où et comment peut s'effectuer la formation ?

Au Benelux, la formation professionnelle des agriculteurs ne se distingue pas de celle des adultes. *Au Luxembourg* il pourra suivre les cours du soir pour adultes. *En Belgique*, il peut bénéficier d'un grand nombre d'écoles à horaires et programmes réduits dont les cours sont donnés le soir et le dimanche. Mais, surtout, il peut s'adresser à l'un des 29 centres de l'ONEM qui organisent la formation professionnelle accélérée depuis 1962. Le nombre des centres varie de 5 à 1 suivant les provinces. *Aux Pays-Bas*, c'est la direction générale de la main-d'œuvre (ARBVO) qui dirige et contrôle la formation accélérée des adultes. L'agriculteur peut s'adresser à l'un des 25 centres d'une capacité de 80 à 250 stagiaires.

En Allemagne (RF), s'il n'y a pas de centres spécifiquement agricoles de requalification, quelques expériences ont eu lieu en Bavière, à Ratisbonne en Basse-Saxe, à Wiesmoor en Bade du Sud selon un mode de formation collective, mais une nette tendance se dessine pour une rééducation individuelle. Néanmoins, la voie commune est ouverte aux agriculteurs : elle résulte de la loi du 1er juillet 1969 sur la promotion du travail. Celle-ci vise à améliorer la mobilité professionnelle dans tous les secteurs économiques, à éviter, à compenser ou à écarter les conséquences dommageables susceptibles de découler, pour les travailleurs, des transformations des structures économiques. Elle vise à permettre le reclassement professionnel des travailleurs âgés ou autres, à améliorer la structure géographique et sectorielle de l'emploi. Elle intéresse soit la formation professionnelle longue et peu indemnisée qui n'attire pas les agriculteurs, soit la requalification.

En France, comme il a été indiqué, c'est la FASASA qui est chargée de favoriser l'emploi et le réemploi dans de nouvelles activités, des agriculteurs, des fils d'agriculteurs en surnombre et des salariés agricoles en chômage ; elle procède par attribution de bourses en vue de la rééducation professionnelle. Au total, sur les 23 134 bénéficiaires en instance d'entrée en centre, en cours de stage ou ayant terminé leur formation, près de 60% ont été ou sont pris en charge par des centres de FPA et le quart environ (24%) par des centres para-agricoles. Actuellement, cette répartition tend à se diversifier : 36% dans les centres de FPA, 30% environ dans les centres para-agricoles et 32% dans les centres divers. 60% des mutants suivant une formation ne changent pas de département, 80% ne changent pas de région économique. Ce pourcentage est inversé pour les jeunes filles compte tenu du faible nombre de centres qui leur sont réservés.

En Italie, presque rien de spécifique n'a été réalisé à l'échelon public et peu à l'échelon privé ; les instruments législatifs qui le permettraient manquent. Toutefois, on peut distinguer différentes possibilités qui s'offrent aux mutants agricoles :

- la formation dans les entreprises industrielles de grande envergure (sidérurgie, chimie et pétrochimie) de l'Italie du Sud. C'est ce que l'on a fait de plus avancé en Italie ;
- le cours de formation professionnelle pour les travailleurs migrants, financés par le ministère du travail (cours discontinus qui ne visent qu'à donner des notions générales) ;

- les cours organisés par le ministère des affaires étrangères (cours préparatoires à la migration en Europe);
- les cours de formation pour les jeunes gens sans travail, organisés par l'ACLI (association catholique des travailleurs chrétiens) et l'ENASI (spécialisée dans l'aide aux migrants ruraux du sud et du centre nord), dont l'objectif initial est d'ordre social et spirituel.

En dehors de ces initiatives concernant plus particulièrement les mutants agricoles, la formation professionnelle extra-scolaire est sous le contrôle du ministère du travail. Elle est effectuée par des organisations à caractère national : INAPLI (secteur industriel), ENALC (commerce et services) INIASA (métiers artisanaux), ENAIP (liaison entre les secteurs), Caisse du Midi (Italie du Sud + îles). A ces organisations s'ajoutent les initiatives du ministère de l'instruction publique et les initiatives privées : collectivités locales, associations philanthropiques, entreprises (120 écoles). Il semble que 50 à 70% des élèves de ces cours soient originaires de familles agricoles ou soient d'anciens travailleurs de l'agriculture.

Enfin, certaines initiatives industrielles s'insèrent dans le cadre général de la formation professionnelle relevant du ministère du travail et obtiennent de ce dernier les financements nécessaires. Mais ces cours relèvent davantage de la formation permanente, de l'adaptation aux mutations de la technologie et du cours de recyclage culturel. Aussi, peu de mutants agricoles sont amenés à les suivre. Toutefois, les cours pour les métiers du bâtiment, les écoles et cours d'art graphique à gestion paritaire doivent être considérés à part.

b) Conditions de la formation

Il s'agit ici des législations et des règles particulières à chaque pays d'accès à la formation.

Au Benelux, c'est pour l'entrée dans un centre de FPA que le mutant agricole doit répondre à certaines conditions. Ainsi, *en Belgique*, tout travailleur adulte (de plus de 18 ans) sans distinction de nationalité, ayant exercé une profession en qualité de salarié ou de travailleur indépendant pendant un temps variable selon son âge, peut bénéficier de la FPA. Les travailleurs agricoles y sont admis à partir de 18 ans s'ils ont été occupés pendant au moins deux ans au total au cours des trois années qui précèdent leur demande d'admission, le service militaire étant assimilé à une activité professionnelle. Les candidats doivent subir un examen médico-psychotechnique d'entrée. *Aux Pays-Bas*, la formation accélérée des adultes est accessible de 18 à 50 ans. Les candidats proposés par les directeurs du GAB ⁽¹⁾ doivent subir des tests et des examens médicaux à l'entrée du centre.

En Allemagne (RF), conformément à la loi sur la promotion du travail (1-7-1969), l'administration du travail encourage les personnes en quête d'un emploi à participer à des actions visant à faciliter le passage à une autre activité professionnelle appropriée. L'aide

⁽¹⁾ Il existe actuellement 90 bureaux régionaux de l'emploi (GAB - en néerlandais Gewestelijk Arbeids Bureau) dans les 11 provinces.

à la reconversion professionnelle proprement dite ⁽¹⁾ est régie par des directives arrêtées en 1970 par l'Office fédéral du travail. En règle générale, les jeunes de moins de 18 ans n'en bénéficient pas. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure; en théorie, une personne âgée de 55 ans pourrait encore bénéficier de la reconversion professionnelle. En fait, **il existe une limite d'âge, en ce sens que les bénéficiaires de ces actions sont sélectionnés en fonction tant de leurs capacités physiques et intellectuelles que de leurs autres aptitudes personnelles.**

En France, les agriculteurs et descendants d'agriculteurs en surnombre sur une exploitation trop petite et les salariés agricoles disposant d'un emploi qui ne leur donne pas satisfaction, **peuvent prétendre aux aides du Fasasa s'ils ont travaillé dans l'agriculture pendant un an au moins, à condition toutefois qu'ils aient plus de 18 ans et moins de 50 ans et que l'exploitation qu'ils quittent réponde à certaines conditions.** La FPA est par ailleurs ouverte à tous, la formation professionnelle usuelle est considérée comme une obligation nationale. Mais les mesures élaborées en 1970 en faveur du recyclage des salariés ne concernent pas les agriculteurs.

En Italie, la situation de ce point de vue est plus complexe. La loi en vigueur érige des **limites apparentes aux possibilités de requalification professionnelle pour la main-d'œuvre agricole.** Les cours du soir pour la requalification dans des activités extra-agricoles ne peuvent être fréquentés que par des travailleurs déjà employés dans l'industrie. **Les paysans qui désirent se qualifier par avance avant d'abandonner les champs, n'ont qu'une voie ouverte devant eux: les cours normaux de qualification, effectués à plein temps pendant la journée, auxquels ne peuvent accéder d'ailleurs ceux qui ont dépassé la limite d'âge de 45 ans.** Mais cette législation désuète, **qui transforme la formation en un simple mécanisme d'assistance, va être modifiée. Pour la première fois, le programme économique national pour 1966-1970 fixe le principe qu'il faut requalifier les travailleurs qui abandonnent l'agriculture, et évalue à 300 000 les personnes qui devront être appelées à cette requalification au cours de cinq années en question.**

Ainsi, les entreprises industrielles ou les groupements d'entreprises, qui emploient au moins 1 000 travailleurs, peuvent demander au ministère du travail d'instituer des cours de requalification (de 3 à 8 mois), à l'issue desquels les travailleurs ayant obtenu leur qualification sont absorbés par l'entreprise dans la mesure des besoins. Dans les zones où le chômage est aigu sont institués des chantiers écoles qui favoriseront l'activité forestière, les pépinières, le reboisement, l'aménagement des montagnes et la construction des ouvrages d'utilité publique; le financement en est assuré par le fonds pour l'acheminement professionnel du travail.

Selon les dernières mesures administratives (circulaire de juin 1969) sur une demande motivée des organisations qui les effectuent, des cours de qualification, de requalification, de spécialisation, de perfectionnement peuvent avoir lieu même pendant la soirée, avec un horaire de trois heures par jour au maximum, sans préjudice de la durée globale fixée pour tout le cycle de formation. Pour y être admis: il faut avoir terminé le cycle de la scolarité obligatoire, sanctionné par le diplôme de l'école moyenne, ou à défaut avoir

(¹) L'obtention par un adulte d'une qualification professionnelle n'est pas une formation professionnelle usuelle, mais une rééducation ou requalification lorsqu'elle est aménagée de manière à tenir compte, par une réduction de durée et par un programme spécifique, de l'expérience professionnelle, déjà acquise par l'intéressé et cela même si elle s'achève à la manière d'une formation usuelle.

l'âge de 15 ans accomplis et être inscrit sur les listes de placement (si l'on appartient à des catégories de travailleurs pour lesquelles les dispositions législatives en vigueur exigent une telle inscription en vue de l'acheminement au travail, ou si l'on est un travailleur déjà muni d'un emploi).

C'est dans ces nouveaux cadres d'ensemble que la main-d'œuvre agricole peut se requalifier en vue d'une activité dans l'industrie ou dans les services

- par l'intermédiaire des cours de qualification,
- moyennant les cours spéciaux pour travailleurs en chômage.

c) *Durée et indemnité de la formation*

Le déroulement de la formation et la durée de versement des indemnités correspondantes diffèrent dans chacun des pays.

En Belgique, la formation est donnée cinq jours par semaine, pendant les heures normales de travail. La formation ultérieure s'effectue par stages en vue d'un perfectionnement, les samedis pendant 32 semaines. De même, la formation des chefs d'équipe s'effectue par la suite les samedis pendant 40 semaines.

Aux Pays-Bas, la durée est fonction du métier choisi et de la rapidité d'adaptation du stagiaire. Il faut compter quatre mois en moyenne pour le métier de soudeur, et vingt mois pour celui d'outilleur.

En Allemagne (RF), il faut distinguer l'acquisition d'une formation professionnelle de la participation à une rééducation.

Dans le premier cas, l'administration du travail accorde une aide financière pour l'acquisition d'une formation professionnelle extra-agricole normale, dans le cadre d'entreprises isolées ou d'ateliers-écoles interentreprises. Ces aides sont accordées aux enfants d'agriculteurs. Mais cela ne veut pas dire que les personnes d'un certain âge soient exclues de ces mesures de promotion. Les aides financières ainsi accordées pour une durée normale de 3 ans à 3 ans et demi n'entrent qu'exceptionnellement en ligne de compte pour les personnes exerçant depuis de nombreuses années leur activité professionnelle principale dans l'agriculture et envisageant de se reconvertir. La durée de cette formation professionnelle est trop longue, les aides financières sont trop faibles, surtout pour les personnes mariées. C'est pourquoi les mutants se dirigent davantage vers la rééducation.

Pendant la durée de leur *rééducation professionnelle*, les intéressés bénéficient des prestations suivantes: indemnité de subsistance, droits d'inscription, frais de matériel d'étude, frais de déplacement, frais afférents aux vêtements de travail, frais de logement et de nourriture, assurance maladie et accidents.

L'indemnité de subsistance (étant donné que la plupart des personnes actives employées dans l'agriculture n'exercent pas une activité assujettie au régime de l'assurance chômage obligatoire) est calculée sur la base du salaire conventionnel ou usuel payé au lieu de résidence ou de séjour de l'intéressé, pour l'activité salariée qu'il aurait pu exercer compte tenu de son âge, de sa capacité de rendement, de sa profession et de sa formation antérieure. C'est ainsi que, pour un agriculteur indépendant, on pourrait prendre pour base de calcul, selon sa formation, une activité agricole salariée qualifiée telle que celle

de régisseur. La profession en vue de laquelle se fait la rééducation ne peut en aucun cas être prise en considération pour la fixation de l'indemnité de subsistance.

La grande majorité des exploitants agricoles ou de la main-d'œuvre familiale agricole se soumettant à une rééducation devrait gagner davantage pendant la durée de cette rééducation que, préalablement, dans leur exploitation agricole. Mais la rééducation ne devra en principe, d'après la loi, être encouragée que si elle ne dure pas plus de deux ans.

En France, le Fasasa verse une allocation d'entretien pendant le temps de préparation au nouveau métier. Sa durée n'est pas précisée mais varie en fait entre six mois et deux ans.

En Italie, où aucune indemnité n'est prévue, la durée de formation est très variable d'un établissement à l'autre. C'est la conséquence de la désuétude de la réglementation et du fait qu'il n'existe pas en Italie de structure pour la formation professionnelle qui s'occupe à titre prépondérant ou subordonné, mais spécifique, de la requalification professionnelle des anciens travailleurs agricoles.

Étant donné la diversité des modes de calcul, réglementations et des sources d'information, il est difficile de dresser un parallèle exact des aides financières, même d'origine publique, dont peuvent bénéficier les agriculteurs mutants. Le tableau IV récapitule les types d'indemnités et, quand l'estimation en a été possible, l'ordre de grandeur de leur montant.

d) Contenu de la formation

En aucun cas la formation dispensée ne déborde de son cadre strictement professionnel pour préparer une insertion active dans un nouveau milieu.

En Belgique, la formation générale est pratiquement exclue de la FPA. Il s'agit seulement de la formation gestuelle au métier, effectuée collectivement, dans les professions où sévit une pénurie de main-d'œuvre, de façon à assurer un placement immédiat. Mais le contenu essentiellement technique ne prépare guère à une insertion active dans un nouveau milieu social.

Aux Pays-Bas, l'enseignement, qui est individuel, est composé d'un cours élémentaire accéléré de pré-formation initiant le stagiaire au maniement des outils, et d'un enseignement théorique réduit au strict minimum. Le GAB se charge de trouver un employeur au stagiaire.

En Allemagne (RF), une distinction est faite entre la rééducation à l'intérieur d'entreprises isolées et la rééducation dans les ateliers d'apprentissage interentreprises alliant les deux méthodes (modèle de Fribourg). On trouve surtout aujourd'hui le premier mode de rééducation, qui ne va bien souvent pas au-delà d'un «entraînement» à certaines tâches dans l'entreprise. Le modèle de Fribourg assure cependant aux participants un apprentissage complet tout en réduisant la durée d'apprentissage.

En France, le contenu est en général axé sur l'initiation à des métiers manuels de l'industrie ou du bâtiment et sur l'amélioration du niveau général d'instruction (stages d'initiation et de préformation de la FPA, centres de promotion et d'orientation). Dans ce cas, le contenu varie en fonction du niveau de formation envisagé.

En Italie, tous les programmes de formation professionnelle extra-scolaire essaient d'épouser les exigences globales du système de production et donnent en conséquence

Indemnités de requalification

TABLEAU IV

Pays	Indemnité principale			Frais de déplacement	Avantages sociaux
	de base	primes complémentaires	primes d'installation ou de départ		
Belgique (FPA)	Max. 40,88 FB/h soit environ 0,8 u.c./h et 130 u.c./mois	De 18 u.c. pour 3 mois et moins à 36 u.c. pour 8 mois et plus	10 u.c. en cas de succès (6 mois au moins dans la profession)	Pour migrations alternantes de plus de 5 km.	Pas d'information
Pays-Bas (GAB)	Indemnité compensatrice de salaire (pas d'indication sur le montant)	Remboursement éventuel des frais de logement	Rien de prévu	Remboursement éventuel des frais de déplacement	Prestations de sécurité sociale
Allemagne (RF)	1. Formation 200 DM/mois, soit environ 55 u.c./mois	Frais de logement quand hors de son foyer. Pension et argent de poche en internat	Néant	Néant	Pas d'information
	2. Rééducation Indemnité subsistance en fonction de la dernière rémunération (réelle ou équivalente) et supérieure de 30 à 40% à l'indemnité chômage correspondante	Frais d'étude, y compris vêtements travail, logement et nourriture	Prestation de prise d'emploi pour les anciens agriculteurs	Remboursement des frais de déplacement	Assurance maladie et accidents
France (FASASA)	Allocation d'entretien égale au SMIC (majoré de 20% en cas de formation courte, p. ex. 6 mois), soit de l'ordre 100 à 130 u.c./mois	Néant	De 800 à 2 400 h de SMIC selon la durée, soit environ de 145 à 430 u.c.	Remboursement des frais de déplacement et, éventuellement, de transport et de déménagement	Prestations de sécurité sociale
Italie	Aucune indemnité n'est prévue				
Luxembourg	Pas de renseignements				
N.B: Les chiffres donnés ne sont que des ordres de grandeur pour 1969.					

une formation uniquement professionnelle. Cependant, il faut noter que, parmi les expériences de formation réalisées par les nouvelles installations industrielles dans l'Italie du Sud vers les années 60, la formation va plus loin. Ainsi, l'entreprise Sincat, en Sicile, a développé durant la période 1956-1964 des cours dont le contenu était le suivant: cours de formation générale d'une durée restreinte; indications de base sur le fonctionnement d'une installation pétrochimique afin de développer la conscience de la sécurité; cours de formation particulière pour les cadres inférieurs (à Milan).

Ce qui a été fait de plus avancé en Italie fut réalisé par l'entreprise Italsider avec la collaboration de l'Ifap durant les années 1959-1960 à Tarente. L'enseignement a été donné selon la méthode d'éducation mise au point par Ital-consult pour l'assistance technique aux pays sous-développés. Il ne s'agissait pas seulement de donner une formation répondant à des exigences techniques, mais également de divulguer une formation générale qui permette de s'adapter à un milieu nouveau de travail, ainsi qu'à une collectivité en évolution. Le programme visait à développer la capacité de raisonner correctement, à introduire les notions d'une façon fonctionnelle et à développer la capacité de juger et d'assimiler d'une manière autonome des valeurs et des comportements nouveaux, en facilitant la compréhension du milieu et du type de travail nouveaux, en restituant l'activité future au plan national, en conservant les valeurs de la culture traditionnelle tout en accélérant le processus de formation culturelle chez les élèves. Devant le succès de l'expérience, l'Ifap a continué ces cours.

Enfin, notons que les cours organisés par le ministère des affaires étrangères en vue des migrations vers l'Europe comportent également une formation plus large visant à faciliter la formation professionnelle ultérieure. L'enseignement comprend une acculturation de base en langue italienne, des notions sur la langue du pays de résidence future et notamment sur la terminologie technique.

La formation professionnelle s'effectue en coopération avec les organisations spécialisées du lieu, toutes les fois que c'est possible et opportun (en particulier en Belgique, en France pour le bâtiment, en RFA dans les circonscriptions de Francfort, Cologne et Munich).

e) Quels métiers apprennent les stagiaires?

La sous-qualification des métiers enseignés est la dominante pour les six pays.

En Belgique, la formation est donnée pour les métiers de la construction, des métaux et de quelques industries diverses (textiles, hôtellerie, industrie du verre, industrie du papier); quelques tentatives sont effectuées vers le secteur tertiaire (sténo-dactylos et représentants de commerce). Mais en 1967, sur 136 stagiaires d'origine agricole, 48 étaient devenus maçons, 12 soudeurs, 11 électriciens et 10 mécaniciens-auto.

Aux Pays-Bas, ce sont les métiers du bâtiment et de la métallurgie qui sont proposés. Aussi, compte tenu de cet éventail réduit, une grande partie de la population rurale en est réduite à s'orienter vers des travaux non qualifiés. A la sortie de sa formation, le stagiaire peut percevoir le salaire d'un ouvrier qualifié au bout d'un an d'exercice mais, en fait, il n'est pas en possession de l'examen d'apprentissage normal. Pour obtenir celui-ci, il doit suivre un cours pendant encore un an afin d'être officiellement ouvrier qualifié.

En Allemagne (RF), un grand nombre de stagiaires participant à des cours de rééducation interentreprises ont acquis des connaissances de base en vue de l'exercice d'une profession artisanale. La rééducation à l'intérieur d'une entreprise a préparé les stagiaires à des professions diverses : mécanicien, menuisier, dépanneur radio, infirmier vétérinaire, technicien-inséminateur, infirmier, éducateur, employé de banque et d'industrie. La solution optimale est celle du modèle de Fribourg, qui prévoit un apprentissage complet sanctionné par un examen de fin d'apprentissage.

En France, les métiers appris par les bénéficiaires du FASASA en 1968 sont essentiellement des métiers du bâtiment et des travaux publics : 46,3% (dont 33,4% bâtiment second œuvre). Environ 10% des bénéficiaires se sont tournés vers des métiers para-agricoles. Les moyens de formation ouverts aux adultes et préparant à d'autres métiers, notamment du secteur tertiaire, font défaut.

En Italie, les écoles de formation professionnelle extra-agricole dispensent un enseignement concernant les métiers les plus divers. Mais aucune statistique ne peut indiquer la part des anciens agriculteurs qui en bénéficient, ni l'orientation de leur choix. Par ailleurs, pour ce qui est de la formation reçue dans les entreprises industrielles du sud de l'Italie, l'essentiel concerne les métiers de la métallurgie, de la chimie et de la pétrochimie. Mais il s'agit davantage de l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins de l'entreprise que d'une formation professionnelle.

f. Les obstacles à la formation

Le degré d'instruction

Il ressort de l'ensemble des rapports que la formation antérieure du mutant est un facteur déterminant de la mutation qui prédispose, voir pré-détermine, à l'exercice de tel ou tel métier. Les agriculteurs qui veulent changer de métier se trouvent handicapés par leur formation de base qui n'est pas suffisante. De plus, pour ceux ayant reçu une formation agricole, celle-ci n'est le plus souvent d'aucune utilité.

En Italie en particulier, le degré d'instruction représente un facteur d'une importance fondamentale quand on veut caractériser la situation de départ pour les travailleurs agricoles en quête d'une activité nouvelle, et ce d'autant plus que les illettrés et les personnes sans titres ou tout au plus titulaires d'un CEP sont très concentrés dans la population agricole. De ce point de vue, les agriculteurs spécialisés en arboriculture ou en culture maraîchère se ménagent une plate-forme de départ, sur le plan technique et intellectuel, bien plus large que les marginaux.

La faible différence entre le salaire d'un ouvrier qualifié et non qualifié

Cette remarque ressort principalement des rapports concernant le Benelux et la république fédérale d'Allemagne.

En Allemagne (RF), la rééducation professionnelle en vue d'un travail qualifié s'est heurtée à un autre obstacle, du fait que la différence entre le salaire d'un ouvrier qualifié et celui d'un manœuvre ou d'un ouvrier semi-qualifié était souvent trop faible pour «justifier» une formation de longue durée. Dans bon nombre de branches, le salaire du

manœuvre ou de l'ouvrier semi-qualifié, surtout s'il travaillait par équipe, était supérieur à celui d'un ouvrier qualifié (1).

5. Quels métiers exercent les mutants ?

D'une manière générale, on constate dans l'ensemble des six pays qu'un mutant d'origine agricole devient le plus souvent manœuvre non qualifié.

En Belgique, 60% des ex-agriculteurs sont devenus manœuvres.

Aux Pays-Bas, 60 à 70% des agriculteurs âgés ayant quitté l'agriculture sont manœuvres. 10% des fils d'agriculteurs apprennent un métier dépendant de l'agriculture, 30% entrent dans l'administration et 60% sont manœuvres. 40% des filles deviennent vendeuses, aides-sociales ou institutrices; 30 à 35% sont aides-ménagères.

En Allemagne (RF), les mutants exercent pour la plupart la profession pour laquelle ils ont été formés. Une petite partie d'entre eux sont restés dans l'agriculture malgré la rééducation. Un grand nombre des travailleurs quittant l'agriculture sans rééducation saisissent l'occasion qui leur est donnée de se perfectionner dans le cadre de la loi sur la promotion du travail.

En France, 70,4% des mutants sont ouvriers spécialisés ou manœuvres; 77% des mutantes sont ouvrières spécialisées, employées de maison ou femmes de ménage. La sous-qualification et les faibles salaires caractérisent cette catégorie qui se retrouve pour 19,1% dans la maçonnerie et le bâtiment, 29,8% parmi les manœuvres et les ouvriers de la manutention et 13,6% parmi les conducteurs d'engins de transport.

En Italie, les travailleurs de l'agriculture se dirigent également vers les emplois exigeant un niveau très bas de qualification. En Ligurie et au Piémont, les salariés et les journaliers de l'agriculture commencent par travailler dans les premiers échelons, puis ils montent au niveau d'ouvrier spécialisé, par le truchement d'une formation prolongée à l'usine. Les ex-agriculteurs du Latium trouvent parfois une activité tertiaire dans la ville de Rome. Mais ce sont surtout des entreprises petites ou moyennes qui accueillent les métayers de l'Italie centrale, ainsi que les métiers du bâtiment et les postes de manœuvres. Les journaliers pauvres et les auxiliaires du Sud et des îles deviennent les travailleurs non spécialisés des industries mécaniques, chimiques et des grandes entreprises d'infrastructure du Sud. Par ailleurs, les travailleurs agricoles de l'Italie, dans leur ensemble, ont alimenté dans une mesure considérable le marché européen de la main-d'œuvre indifférenciée au cours de ces dernières années, en particulier les industries du nord de la RFA.

6. L'adaptation et les difficultés de logement

L'adaptation au travail comme au nouveau mode de vie, lorsqu'il y a migration, reste une question qui n'est pas prise en considération dans tous les pays. Dans la majorité des cas, c'est davantage des lacunes et des problèmes qui sont signalés, que l'existence

(1) La possibilité qui existe, depuis le 1er janvier 1971, d'acquitter des cotisations à l'assurance invalidité-vieillesse à titre rétroactif, ces cotisations pouvant être subventionnées par l'État à raison de 70% sous certaines conditions, met fin à la situation défavorable des travailleurs quittant l'agriculture du point de vue de la législation sociale.

de structures adéquates. Le plus souvent, l'intégration au nouveau milieu s'effectue avec difficultés. Mais il y a des exceptions :

Au Benelux, la mutation ne s'accompagnant pas le plus souvent d'un déplacement du lieu d'habitation, les problèmes ne se posent pas en termes aigus. De plus, la Belgique et les Pays-Bas ont prévu des structures d'accueil pour les ruraux qui migrent dans des régions en développement économique. La Belgique prévoit une indemnité pour frais de réinstallation, frais de voyage et de déménagement, si l'établissement s'effectue dans une région de développement. Demeurés dans leur milieu de vie antérieur, continuant à titre secondaire une activité agricole, la plupart des anciens exploitants de *Belgique*, par exemple, vivent en marge de leur nouvelle profession. Ils ne ressentent d'ailleurs aucun besoin d'adaptation. Ils conservent la mentalité agricole, tandis que le nouveau métier ne paraît avoir pour eux qu'une signification économique-financière. Cette intégration partielle à la nouvelle profession explique elle-même pourquoi les rudes difficultés d'adaptation, rencontrées lors du changement de métier, n'entraînent pas de réelle crise.

De même, *en Allemagne (RF)*, le problème ne présente pas l'accuité qu'il revêt en France et surtout en Italie.

En France seulement, 1 mutant sur 4 change de département, 1 sur 10 va au-delà des départements limitrophes et 1 sur 5 va habiter dans une commune urbaine. Après le désir de rester au pays, la difficulté de trouver un logement à un prix acceptable constitue l'un des obstacles majeurs à la mobilité géographique. La différence de mentalité est durement ressentie par le mutant dans la vie urbaine professionnelle et privée. La persistance du dépaysement et de l'isolement social est moindre dans «les colonies» urbaines qui se constituent dans les grandes villes.

En Italie, ce sont les mutations du prolétariat paysan qui sont les plus malaisées, graves et onéreuses. Le travailleur doit se déraciner totalement et tout de suite. Il réussit difficilement à assimiler le rythme de travail et les comportements typiques du milieu industriel. Mal accueilli par une société toute différente, il ne parvient que lentement à s'intégrer et à s'insérer. Il éprouve une peine infinie à s'installer, car il n'y a pas de logement disponible pour lui, les prix n'étant pas accessibles à ceux qui disposent d'un salaire industriel de son niveau. Même sous cet aspect, les travailleurs qui, décidant d'abandonner le travail des champs, peuvent s'insérer dans l'industrie ou dans les services, se trouvent plus démunis que les autres.

De l'étude des moyens d'intervention se dégagent quelques traits saillants, dont les principaux nous paraissent être les suivants : l'absence de politiques spécifiques des mutations agricoles, des interventions très ponctuelles par rapport au processus de la reconversion et portant principalement sur la formation, des interventions peu efficaces et tardives par rapport au phénomène global de l'exode rural, et enfin la proportion des agriculteurs qui prennent des emplois dans des métiers peu qualifiés ou des branches d'activité en régression. Tout se passe comme si le problème apparaissait dans toute son ampleur quand il cessait d'être spécifique, et si les mesures prises étaient basées sur des considérations essentiellement économiques sans grande connaissance de la réalité humaine sous-jacente.

On pourrait se demander pourquoi il en est ainsi. Car il semble exact que la mobilité professionnelle touche la plupart des catégories sociales, que la mise à part des agriculteurs ne sert pas leur cause, que le manque de formation professionnelle est un lourd

handicap et empêche de prétendre à des métiers rémunérateurs et prometteurs, que les interventions ponctuelles préservent leur liberté de déterminer eux-mêmes leur avenir. Peut-être, comme le suggèrent certaines remarques sur les obstacles à la formation, les hommes ont-ils besoin de conserver certains points de repère et que cela est d'autant plus difficile qu'ils ont moins d'instruction. Aussi sont-ils tentés de suivre les processus les plus fréquents et les mieux connus d'eux, les voies ouvertes par les leurs. Par exemple, il semble que les interventions les plus réussies en matière de formation aient été le fait d'organisations privées de l'Italie, qui ont pris en charge la totalité du processus de mutation et cherché à donner aux mutants, avant qu'un métier d'avenir, des points de repère les reliant à leur vie d'origine et leur permettant de se retrouver dans un milieu et des modes de vie nouveaux.

III – PROPOSITIONS

Des propositions ont été faites dans deux optiques différentes: certaines portent sur les quatre phases principales du processus de mutation considérées isolément (information, formation, emploi, accueil); les autres sur l'ensemble de la politique, ses principes et l'organisation des moyens, principalement dans les rapports français et italien. Bien que, dans ce dernier cas, les propositions particulières s'insèrent dans un projet d'ensemble, nous les considérerons dans la première optique pour conserver le plus possible le caractère synoptique de ce chapitre. On doit rappeler que ces propositions émanent des rapporteurs nationaux, ayant la sensibilité de l'environnement politique dans lequel ils se situent, mais qu'elles n'ont pas la même base factuelle que ce qui précède. En particulier, elles ne constituent pas un inventaire des projets des gouvernements.

1. Propositions concernant l'information

- Le rapport du *Benelux* souligne que l'information est la première tâche à accomplir. Mais celle-ci risque d'avoir des effets très lointains et limités s'il n'existe pas une structure d'animation pour la faire passer et suivre ses applications concrètes. Aussi faut-il étendre l'expérience des conseillers socio-économiques.
- Le rapport de la *république fédérale d'Allemagne* apporte d'abondantes remarques: les campagnes d'information générale sont tout au plus de nature à préparer le terrain psychosociologique sur lequel devrait ensuite intervenir une action plus spécifique, car ces campagnes permettent rarement d'atteindre «le groupe-problème» en cause, c'est-à-dire les petits exploitants familiaux. Par ailleurs, cette information personnalisée ne devrait pas être seulement l'affaire de nouvelles institutions (services de réorientation) spécialement destinées à l'agriculture. Il serait à la fois plus efficace et plus commode de coordonner et de soutenir financièrement les institutions existantes, de manière à les mettre en mesure de donner de véritables consultations dans le domaine de la rééducation. C'est pourquoi il faut développer ces services d'information auprès de «la base» même, car jusqu'ici les consultations ont manqué d'efficacité faute de personnel approprié à une action à ce niveau. Il ne suffit plus d'attendre des candidatures. Il faut passer de la consultation passive à la consultation active et former les conseils appropriés.

L'information devrait mettre en valeur les avantages que présente une rééducation adaptée aux exigences du marché de l'emploi, montrer que l'on recommande la

rééducation parce qu'elle met les rééduqués en état de se prémunir dans une large mesure du chômage. De plus, il faut faire passer au second plan toute préoccupation de placement. De même, il est inopportun d'établir un lien étroit entre l'amélioration des structures agricoles et la rééducation, d'autant plus que toute rééducation n'implique pas un abandon total de l'exploitation. Enfin, il serait bon d'associer les épouses aux consultations, afin de viser à préserver du surmenage les paysans-ouvriers.

- Le rapport de la *France* insiste beaucoup sur l'information. Envisageant des actions au niveau de petits territoires, il considère qu'elle passerait essentiellement par des canaux oraux. Le contenu de cette information devrait donner lieu à un véritable programme. Pour s'appliquer à la réalité territoriale, rester authentique et efficace, elle sera élaborée au niveau local par les responsables de l'action concrète, puis coordonnée et éventuellement reprise et amplifiée au plan régional ou national. Elle porterait en particulier sur les perspectives d'avenir et de transformation de l'agriculture, sur la mobilité professionnelle en général, sur les possibilités d'emploi et les modes de vie hors de la terre. Cette action s'étendrait aussi à une partie de la population non agricole.
- Le rapport de l'*Italie* fait une place moindre à l'information générale, mais insiste sur la nécessité d'une information assez complète sur les possibilités de travail extra-agricole, les postes de travail disponibles ou en formation, l'interprétation des conditions réelles du travail correspondant à une offre d'emploi donnée. Un marché plus transparent et plus fluide devrait être aménagé par les soins des bureaux de placement réorganisés, de telle sorte qu'ils constituent un véritable service public.

2. Propositions concernant la formation

Le rapport du *Benelux* met en valeur une critique importante: le choix des professions est trop réduit, en particulier aux Pays-Bas où l'éventail est restreint aux métiers traditionnels du bâtiment et de la métallurgie. Aussi faudrait-il intensifier les efforts de formation professionnelle des adultes dont le contenu, par ailleurs surtout technique, ne prépare guère à une insertion active dans le nouveau milieu social. Enfin, l'adéquation entre régions d'origine et centres de formation reste parfois une question préoccupante.

Le rapport de la *république fédérale d'Allemagne* préconise une politique de rééducation à caractère régional, les ruraux n'étant pas disposés à se réinstaller ailleurs pour des raisons professionnelles. Aussi, il n'est guère utile de rééduquer des ruraux à des métiers ne pouvant être exercés que dans des régions éloignées. Toutefois, il faudrait diversifier l'offre, étendre les programmes d'enseignement de la simple spécialisation à la véritable qualification et surtout veiller à ne pas orienter la formation vers les seuls métiers manuels. Il faut incorporer également des secteurs socio-pédagogiques (éducateur), le secteur social des soins (infirmier) et les professions d'avenir du secteur agricole (technique de l'insémination, infirmier vétérinaire, etc.).

La formation normale pourrait se faire en deux étapes: l'une d'au moins vingt-six semaines, sanctionnée par un diplôme d'État, destinée à acquérir les connaissances élémentaires; l'autre sanctionnée par le diplôme normal de qualification professionnelle. Mais la rééducation des adultes et particulièrement des agriculteurs peut être considérablement abrégée, comme l'a montré l'expérience d'une façon irréfutable. Il suffit d'un an et demi à deux ans au lieu des trois ans à trois ans et demi habituels.

Le rapport insiste encore sur d'autres points :

- . La garantie de l'emploi. Il conviendrait que l'embauche soit assurée avant la fin du cours avec l'aide des chambres de commerce et de l'administration locale. Un excellent accueil des entreprises aux stagiaires aurait un effet de propagande très vif sur d'autres candidats virtuels à la rééducation.
- . L'organisation de la formation individuelle à partir des entreprises (mais avec l'aide d'un centre de promotion professionnelle pour la théorie), en particulier si le nombre des candidats à la formation n'est pas suffisant. Les contacts avec d'autres élèves d'autres secteurs faciliteraient leur acclimatation.
- . La protection contre les recours abusifs aux facilités accordées en matière de rééducation.

Le rapport de la *France* insiste sur l'adaptation des métiers enseignés aux emplois d'avenir; les enseignements des centres de formation évoluent sans doute par rapport aux matières sur lesquelles ils portent, mais ils ne cèdent pas assez vite la place à des enseignements plus adaptés au marché du travail.

En *Italie*, les solutions techniques à la requalification professionnelle s'avèrent ardues et coûteuses. Pour obtenir des résultats concrets, il faut prévoir un éventail d'interventions : un rappel culturel de base, une préparation au système d'organisation de l'entreprise pour y favoriser une bonne insertion, une éducation à la prévention des accidents du travail (et le rapport insiste là-dessus), une formation et une qualification professionnelle dignes de ce nom.

3. Propositions concernant l'emploi

Il s'agit surtout de réflexions dont le sens général montre l'interpénétration des secteurs économiques et réclame une politique d'aménagement du territoire. C'est le sens des réflexions du rapport *Benelux* lorsqu'il souligne qu'il n'existe pas toujours des emplois dans un rayon relativement proche, susceptibles d'occuper une main-d'œuvre rurale excédentaire. C'est le sens des réflexions du rapport de la *république fédérale d'Allemagne*, lorsqu'il demande la création d'emplois extra-agricoles en milieu rural par une politique régionale et d'aménagement du territoire adéquate. Il ajoute, «le problème des petits exploitants agricoles ne saurait être résolu que par des mesures économiques générales, c'est-à-dire l'interdépendance entre la politique de rééducation des agriculteurs et la fixation d'industries dans les campagnes».

C'est aussi un problème majeur pour les auteurs du rapport de la *France*, qui proposent une action au niveau régional pour créer ou favoriser la création d'emplois, pour favoriser les initiatives privées de groupements professionnels comprenant d'anciens agriculteurs, de recherche de formes d'entreprises nouvelles plus adaptées aux qualités d'entrepreneurs responsables et aux habitudes coopératives des agriculteurs. Parallèlement, un effort de prospection des professions de service, par exemple du tourisme, convenant aux agriculteurs devrait être entrepris.

En *Italie*, une politique d'aménagement du territoire est déjà sérieusement amorcée, mais il est exclu qu'elle suffise à absorber les 60 000 à 70 000 agriculteurs qui devront être reconvertis chaque année. Aussi l'information sur l'emploi et l'adaptation de la formation à l'emploi ont-elles une grande importance.

4. Propositions concernant l'accueil

Au *Benelux* et en *Allemagne (RF)*, le problème de l'accueil des agriculteurs, c'est-à-dire essentiellement de leur logement et de leur insertion dans un nouveau milieu et un nouveau mode de vie, a peu d'acuité, aussi n'y a-t-il pas de proposition en ce sens.

Le rapport de la *France* reconnaît l'importance de cette phase sur la réussite d'une mutation et sur le développement du phénomène. Il suggère de rechercher de nouvelles formes d'habitat ou de modes de vie collective plus appropriés aux agriculteurs (en tenant compte de l'expérience de l'AMPRA).

Le rapport de l'*Italie* préconise que l'accueil fasse l'objet de mesures politiques et non seulement d'actions philanthropiques. En particulier les solutions au problème de logement doivent s'accompagner d'un contrôle de la prolifération tumultueuse des zones urbaines et d'affectations budgétaires aux logements populaires.

5. Propositions pour une politique globale d'aide à la mutation

a) Principes

Le rapport de la *république fédérale d'Allemagne* ne pose pas explicitement les principes d'une politique de la réadaptation des agriculteurs, mais souscrit à ceux qui ont présidé à la loi du 1er juillet 1969. Celle-ci reconnaît la normalité de la mobilité professionnelle et le droit des individus à la reconversion. Ainsi, la mutation des agriculteurs n'est pas et ne doit pas être considérée comme un phénomène spécifique, et une politique cohérente de réadaptation ne peut isoler celle-ci des autres mutations.

Le rapport de la *France* fonde ses propositions sur quelques principes : il existe des mécanismes spontanés de régulation qui ont fonctionné jusqu'à maintenant tant bien que mal, tandis que les interventions ponctuelles (portant sur la requalification notamment) ont eu une efficacité globale faible. Il convient donc de partir de ces mécanismes : d'une part, améliorer leur fonctionnement en réduisant les goulots d'étranglement, en facilitant la circulation de l'information, d'autre part, en créer de nouveaux à partir de la collectivité intéressée, à l'échelle de petites unités territoriales, prenant en charge les mutations de ses ressortissants sans distinguer le secteur économique d'origine. Il en résulte que les interventions doivent être multiples, nuancées et adaptées à chaque type de situation locale, qu'elles ne doivent pas se borner à un aspect mais porter sur l'ensemble du processus de mutation.

Le rapport de l'*Italie* propose aussi les bases d'une politique de réadaptation. En premier lieu, l'État doit intervenir en profondeur pour coordonner, avec les différenciations nécessaires, les initiatives appelées à rénover les infrastructures civiles et sociales. Il doit intégrer un véritable «Projet social» de requalification selon les quelques principes suivants :

- utiliser les moyens disponibles et les bonnes dispositions existantes, mais en les galvanisant et les coordonnant ;
- organiser et intégrer rationnellement les divers facteurs et ne pas se contenter d'interventions ponctuelles : il faut s'assurer de l'enchaînement de toutes les étapes de la mutation ;
- mener une politique d'aménagement de territoire et d'implantation industrielle en rapport avec la demande de travail ;

– différencier les interventions pour qu'elles soient adaptées.

On notera aussi qu'est esquissé le principe d'un droit général à la qualification: «dans une société industrielle vraiment avancée, la transformation est la règle imposée par le progrès. Une haute qualification professionnelle devient, dans ces conditions, un droit subjectif et un postulat de base, car il faut à chaque instant être disponible pour une mutation qui prend la forme d'une promotion professionnelle et non d'une conséquence liée exclusivement à la mobilité sociale».

b) Organisation

Seuls les rapports des pays les plus concernés par la question, la France et l'Italie, donnent quelques indications sur l'organisation des moyens.

En France, les auteurs du rapport envisagent deux structures d'intervention appuyées, en ce qui concerne les moyens d'étude et de services, par un même support logistique régional et national.

Dans le premier cas, c'est la communauté de base d'un territoire d'intervention (1 à 4 par département en mutation) qui jouerait le rôle moteur. Une équipe d'informateurs et de conseillers, placée sous le contrôle du comité d'expansion, chercherait à résoudre les problèmes collectifs et individuels (information, emploi, accueil) en participant aux actions régionales dont relèverait principalement la formation.

Dans le second cas, les interventions porteraient sur les filières naturelles saisissables à leur point d'arrivée: les colonies d'accueil. Des moyens matériels et humains seraient mis à leur disposition pour organiser dans de bonnes conditions l'information et l'accès de candidats à la reconversion.

Un service régional s'occuperait de la coordination des diverses interventions, de la formation professionnelle, et en grande partie de l'emploi; il pourrait fournir des services aux équipes locales. Au niveau national, un service de dimension modeste assurerait l'animation et la coordination de l'ensemble.

En Italie, il ne semble pas que soient utiles des conseillers socio-économiques, dont le rôle serait d'encourager les hésitants à abandonner une activité agricole peu rentable. Il faudrait au contraire un service, probablement centralisé, qui traduise de façon opérationnelle les possibilités d'emplois ou de mutations et leur opportunité. Il pourrait se greffer sur la structure actuelle du placement public. Afin de faciliter la mutation des anciens agriculteurs, on devrait créer un «fonds d'indemnité et de compensation pour la mobilité des agriculteurs». Une agence centralisée aurait pour tâche de coordonner et de promouvoir la mutation, tant en ce qui concerne le placement que le «fonds» sus-indiqué et que l'orientation de la formation; elle jouerait le rôle d'état-major de la politique de mobilité des travailleurs agricoles sans rôle opérationnel ou administratif. Enfin, le «projet social», portant sur la requalification, pourrait être administré par le ministère du travail.

Ainsi donc, il se dégage de ces propositions, à la fois une grande diversité et bien des points communs. Une grande diversité selon l'état de transformation de l'économie agricole du pays, selon les situations particulières sociologiques, politiques, structurelles, locales, etc., de sorte que des modes d'intervention uniformes apparaissent tout à fait contre-indiqués. Mais aussi, bien des points communs, en particulier entre la France et

l'Italie, car il semble qu'il faille partout des interventions nuancées, facilitant l'ensemble du processus individuel de mutation et non une seule de ses phases, et qu'il ne saurait y avoir de véritable politique des mutations agricoles sans une politique d'aménagement du territoire, de l'emploi, de la mobilité professionnelle en général.

Principes pour une politique

Depuis le début de cette étude, un million d'ouvriers agricoles, de fils et filles d'agriculteurs et d'agriculteurs européens ont quitté partiellement ou complètement leurs exploitations pour exercer une autre profession.

Chaque fois que cela leur a été possible, ils ont pris un emploi à proximité de leur domicile - n'importe quel emploi dans ce cas d'ailleurs - et s'ils peuvent continuer à habiter leur village, ils gardent leur exploitation, exerçant en famille deux métiers, celui de paysan et l'autre. Faute de trouver du travail à proximité, ils se sont expatriés. Cette situation concerne plutôt les jeunes mais pas seulement eux ; partant s'installer ailleurs, ils n'exercent plus alors que leur nouveau métier.

Beaucoup, au moment du départ, ne connaissent pas d'autre métier que celui qu'ils ont appris tout jeunes, et empiriquement, dans le cadre de l'exploitation de leurs parents. Ils n'ont le plus souvent pas d'autre instruction que celle reçue à l'école du village, c'est-à-dire une instruction primaire. Beaucoup d'ailleurs en ont oublié les rudiments.

Jusqu'à ces dernières années, sauf peut-être dans les zones méridionales de la France et dans les zones très industrialisées des Pays-Bas et de l'Allemagne, le jeune agriculteur ne découvrirait même l'obligation pour lui de partir que tard, souvent après 20 ans, ce qui ne lui permettait pas de se préparer en recevant une formation générale plus poussée que celle de l'école primaire ou en fréquentant des cours professionnels.

Ce sont ces paysans de toute l'Europe qui ont fait l'industrie et qui ont peuplé les grandes agglomérations. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas achevé en Europe occidentale et nous assistons, en ce moment, en Italie, à un gigantesque mouvement de reconversion professionnelle des agriculteurs, accompagné de migrations géographiques ; l'Ouest français est également concerné. Ces phénomènes ne sont pas sans provoquer de graves perturbations politiques.

Ces mutations, les agriculteurs et leurs familles les ont faites d'une certaine manière «à leurs frais», c'est-à-dire que ce sont eux qui ont eu à subir : l'arrachement de leur milieu et de leur famille, les fatigues et les aléas du déracinement, les changements de rythme et de conditions de travail, parfois le chômage, enfin la condition prolétarienne si différente de celle du «paysan» de l'Europe occidentale. C'est sans doute pourquoi ils l'ont appelé «exode» et l'ont craint et détesté. Et pourtant, ils sont partis, contraints par le besoin, séduits par l'imagerie urbaine, entraînés par le mouvement général ou attirés par de réels avantages. Au cours des années, les conditions de l'accueil s'améliorant, l'«exode» s'est transformé en un courant, relativement sans à-coup et constant dans son

volume, de mutations professionnelles d'agriculteurs - et surtout d'ailleurs de jeunes agriculteurs.

Après les grandes migrations, il semble bien que l'on s'achemine en Europe vers des mouvements relativement contrôlables, prévisibles, et qu'il devient possible d'intervenir, tant dans l'intérêt de ceux qui partent que dans l'intérêt bien compris de l'agriculture et dans celui des autres secteurs économiques, pour que ces mouvements de population soient en fin de compte bénéfiques à tous.

Tout l'objet des recherches entreprises depuis plusieurs années par l'OCDE, les États membres de la Communauté et la Communauté elle-même vise à ce but : faire que cet exode, qui est considéré maintenant comme un phénomène normal et qui affecte toutes les civilisations modernes, devienne aussi pour les économies de tous les pays et pour les personnes un atout supplémentaire et l'occasion d'une promotion.

En allant de l'examen des situations individuelles aux mécanismes collectifs et du sud au nord de l'Europe, nous avons pu voir par quelles « filières » de relations, et selon quels processus, s'effectuent partout les glissements de la terre vers d'autres emplois.

Nous avons constaté d'ailleurs que, si on parle beaucoup des concentrations d'anciens paysans autour de gros centres d'emplois, il y avait un nombre non négligeable de glissements sectoriels à l'intérieur même du milieu rural, mais on en parle moins. Nous avons constaté également que, dans la mesure du possible, celui qui est déjà agriculteur au moment où il part, fait tout pour garder son exploitation et y laisse parfois sa femme et ses enfants, même s'il doit s'expatrier à 500 ou 1 000 km. Il n'est enfin pas évident pour nous que les mutations professionnelles d'agriculteurs servent à court terme la restructuration des exploitations agricoles, au contraire.

Enfin, et malgré quelques efforts timides et bien insuffisants, nous avons à déplorer l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour procurer un nouvel emploi aux paysans là où ils sont, c'est-à-dire pour développer les zones rurales de la Communauté par une politique régionale et volontaire de développement.

Au bout du compte, il nous est apparu que, passé le rush des grands courants d'exode, dont l'Italie du Sud n'est peut-être pas encore sortie, la reconversion professionnelle des agriculteurs s'inscrivait dans le panorama général d'une société moderne marquée par le changement continu, et son corollaire la mobilité sociale et professionnelle des personnes, et qu'il y avait intérêt, sauf cas particuliers, à la traiter comme telle et non comme un phénomène à part. Or le coût de cette mobilité, des agriculteurs et de tous, incombe à toute la société et non aux seuls usagers, comme c'est le cas actuellement. Puisqu'on est parvenu, dans le cadre communautaire, à faire prendre en charge les changements de structures agricoles par le FEOGA - et ce n'est que justice -, de même la reconversion professionnelle et géographique des personnes doit être prise en charge, ou en tout cas fortement soutenue par le Fonds social européen.

Ne pas donner au FSE les moyens de réaliser une politique généralisée de la mobilité professionnelle et sociale, c'est accentuer l'état d'injustice dont sont victimes les moins bien placés des Européens - et notamment les agriculteurs -, mais c'est surtout priver l'Europe du plus essentiel des atouts de son développement, l'existence d'une opinion publique avertie créant, utilisant et contrôlant les moyens de son adaptation continue aux changements imposés par le développement économique et l'évolution technologique.

Trois pays de la Communauté (Hollande - France - Allemagne) ont engagé des actions en vue, soit de favoriser les mutations professionnelles d'agriculteurs, soit plus modestement de faciliter les reconversions de certaines catégories de travailleurs agricoles. Il est probable que l'Italie sera amenée à faire de même incessamment. Les modes d'intervention adoptés peuvent se ramener à quelques actions à l'occasion de l'une ou l'autre des phases qui jalonnent le chemin des mutants depuis la décision de départ jusqu'à la nouvelle insertion socio-professionnelle. Elles sont analysées par ailleurs ⁽¹⁾. En aucun cas elles n'ont constitué une véritable politique de la mobilité sociale ni de la réadaptation des agriculteurs. Et d'ailleurs, tout ne peut être ramené à ces sortes d'opérations à caractère technique, social ou administratif.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les leçons des études préparatoires. De nos observations, il ressort quelques données générales qui président aux opérations de reconversion des travailleurs agricoles et qui les dépassent; nous avons tenté de les regrouper en quelques propositions qui se complètent d'ailleurs et se recoupent parfois en un tout qui pourrait servir de fondement à une politique européenne de la mobilité professionnelle, sociale et géographique des personnes.

1. La mobilité générale

Dans la phase actuelle d'évolution de notre société, la mobilité des agriculteurs n'étant qu'un aspect de la mobilité générale des personnes, elle doit être traitée comme telle, c'est-à-dire non pas comme un phénomène rural spécifique concernant les seuls agriculteurs, mais comme un phénomène actuel et important touchant déjà d'autres catégories sociales et bientôt plus ou moins tout le monde. A ce titre, la mobilité doit devenir, au même rang que la santé, l'éducation, la sauvegarde du milieu de vie ou l'assurance, matière à intervention publique.

Il en résulte pour notre propos que les mobilités des diverses catégories de population ne peuvent être dissociées les unes des autres. Les agriculteurs, première catégorie sociale à subir massivement ce changement (et depuis longtemps), constituent un groupe témoin dont les expériences seront utiles aux autres. Intervenir sur cette mobilité elle-même, sur ses conditions et sur ses conséquences constitue sans doute l'un des fondements les plus originaux et les plus spécifiques d'une politique sociale dans les temps à venir.

2. Ce sont des personnes qui se reconvertissent

Pour supporter sans dommage grave les incertitudes de la mouvance et du changement, les personnes ont besoin de trouver un certain accord entre leur être profond et leurs conditions d'existence, de conserver quelques points de repère, le plus souvent inconscients, que leur fournit le milieu (au sens écologique du terme) dans lequel elles vivent, et de garder quelques règles selon lesquelles elles sont accoutumées à se comporter. Elles ont aussi besoin d'une espérance, voire d'une certaine vision de leur avenir. Aussi la reconversion doit-elle rester, ou devenir, un acte volontaire et conscient effectué par des personnes informées, qui l'inscrivent dans un «projet» personnel ou familial. Ceci tempérant cela, le soutien que la collectivité doit apporter à la mobilité des personnes doit les aider à voir clair dans leurs intérêts, susciter leurs énergies par rapport à la

⁽¹⁾ chapitre I, synopsis.

mobilité et les informer de telle sorte qu'elles puissent prendre des décisions et devenir actives dans les choix de leur destin. A cet égard, l'action la plus importante se situe à la phase scolaire et la formation des jeunes doit les préparer à leur mobilité d'adultes.

Avant d'aller plus loin, il vaut la peine d'analyser d'un peu plus près cette mobilité générale, ses raisons, ses conditions et ses conséquences. Elle se manifeste par les mutations professionnelles, les changements de résidence, de région, d'habitat, de milieux, de classes sociales, de modes de vie. Elle touche les paysans d'abord, puis les artisans, commerçants, et bientôt les ouvriers et employés. Elle a commencé au 19^e siècle. Elle a, certes, existé en d'autres périodes mais, à part le cas des grandes déportations, il semble qu'elle ait rarement porté sur tous ces aspects. Si on voulait la caractériser par quelques critères, on pourrait la repérer par les écarts qu'elle introduit entre la situation initiale de la personne et la situation dans laquelle elle se trouve après mutation ; mais cela ne suffit sans doute pas :

- écart économique, selon la différence de niveau de vie ; c'est un facteur majeur de la mutation ;
- écart professionnel qui ne se ramène pas à une simple question de qualification, mais doit refléter les conditions d'exercice du métier (responsabilité, horaires, rythme, initiative et créativité, effort, habileté, etc.) ;
- écarts sociaux, qui sont de trois ordres principalement : la rupture des relations sociales, le changement de milieu social (citadins, autres régions) et le changement de rang social. Le succès de la formule des ouvriers-paysans quand cela est possible, l'existence des filières naturelles et la constitution de colonies dans les villes industrialisées donnent à penser que les deux premières de ces distances sont importantes. La troisième, beaucoup plus relative, ne l'est pas moins ; peut-être même a-t-elle un poids comparable au revenu.

Dans une très large mesure, s'adapter c'est composer avec ces écarts. Encore faudrait-il savoir, pour juger une politique de réadaptation, quel est leur poids relatif, leur hiérarchie, qui ne sont certainement pas universels. D'ordre culturel, ces poids ne peuvent être jugés que très près des individus concernés. Les résistances au changement ne résultent pas seulement d'un conservatisme de principe, mais aussi d'un accord de l'individu avec son cadre de vie, de sorte que l'espérance d'un revenu et d'un rang social meilleurs ne devient réellement motrice qu'au-delà d'un seuil élevé. C'est dire le poids des autres écarts sociaux, professionnels ou tenant aux modes de vie. La mobilité générale est un fait de civilisation. Elle résulte du développement économique tel qu'il existe et de ses distorsions. On connaît cette espèce de logique selon laquelle le profit ou la simple survie des entreprises implique leur croissance et leur évolution. Elles doivent assimiler les progrès de la technologie, de l'organisation, à un rythme supportable mais aussi rapide que possible sous peine d'être éliminées. L'agriculture participe à ce mouvement, l'homme apparaît, au moins au premier abord, beaucoup plus adaptable que le système de production, ce qui engendre la mobilité. Il en est d'ailleurs immédiatement - collectivement au moins - bénéficiaire car une des premières conséquences de ce développement est l'accroissement des revenus, la promotion sociale (au moins en valeur absolue), l'adoption des modes de vie prônés par la société et qui, en développant sa consommation, assure globalement son développement. Aussi est-il finalement complice de ce développement qui, valorisé par ses premières conséquences, est posé en dogme ; la mobilité qui en résulte apparaît inéluctable.

La mobilité a d'autres conséquences; et d'abord, qu'elle touche très inégalement les individus. Elle apparaît bénéfique à ceux qui ne la subissent pas, à ceux pour qui elle est l'occasion de se réaliser, et à ceux que le développement général avait placés justement dans une situation intenable par rapport à leurs semblables à condition qu'ils en sortent. Mais elle cause aussi bien des déracinements mal assumés ou mal supportés, même s'ils ont été acceptés au départ sans savoir tout ce qu'ils signifient. En cela on peut dire que le développement industriel condamne la minorité sans grand pouvoir des agriculteurs pauvres au dilemme déchéance ou déracinement. A un second degré et à un niveau global, la mobilité a des répercussions perçues souvent plus confusément. On en citera deux: la croissance urbaine avec ses coûts et toutes ses conséquences sur l'habitat, les équipements collectifs, les pollutions; le climat d'insécurité, dû à la disparition des points de repère individuels, l'angoisse et les nombreuses névroses auxquelles ce climat contribue.

A travers cette analyse très succincte, on voit les fondements de plusieurs politiques sociales selon les finalités et donc les priorités que l'on admet. Par exemple, si l'on refusait en doute la mobilité et ses causes, on serait conduit à une critique très poussée de notre société et de ses fins. Il n'existe que des éléments épars de cette réflexion. Il faudrait examiner si le bilan humain du développement (y compris démographique) n'est pas en train de devenir trop élevé dans nos pays au rythme et dans les formes actuels. Quels choix feraient les représentants de la collectivité s'ils affectaient une valeur importante au cadre de vie, un coût élevé au déracinement? Il en résulterait sans doute un ralentissement du rythme du changement et de l'augmentation générale du niveau de vie, mais aussi une politique fort différente de localisation de l'emploi, voire de structures des entreprises, et de développement des régions rurales. En se cantonnant à l'Europe dans l'état de développement où elle est arrivée et où les besoins les plus nécessaires sont, en gros, satisfaits, on peut se demander si ces priorités ne correspondraient pas à des pulsions plus profondes et finalement plus fondamentales des hommes de notre temps; ou encore si, dans un calcul économique global - extrêmement difficile à faire actuellement - les coûts consentis pour ces aspirations seraient aussi démesurés qu'on l'imagine communément. Mais c'est là un problème de civilisation.

De telles options politiques ne seraient pas réalistes aujourd'hui. Elles se heurteraient à l'opposition des forces économiques très puissantes, des dirigeants en place souvent déformés par la perspective économique, comme d'ailleurs une grande partie de la population. Tout au long de l'étude, nous avons discerné la primauté de l'économie dans les idées en cours et les options des gouvernements des États membres. Cela restreint singulièrement le champ des politiques sociales qu'il est réaliste de proposer. Par exemple, la possibilité même de la mutation dépend de la possibilité de trouver un emploi. Or, s'il ne paraît pas y avoir de problème global dans l'avenir, les problèmes locaux et sectoriels revêtent une certaine importance.

L'implantation d'emplois en un lieu ou dans une région donnée résulte essentiellement de l'initiative privée. Les incitations fiscales ou autres des pouvoirs publics ont une incidence incertaine; l'existence d'une main-d'œuvre locale abondante et bon marché n'est plus toujours un argument de poids pour les entrepreneurs, et les grosses entreprises qui s'implantent dans des régions agricoles à gros coefficient capitalistique ne procurent des emplois qu'indirectement et avec retard.

Finalement, une politique sociale réaliste acceptera cette mobilité comme une donnée, elle interviendra sur ses conditions plus que sur ses causes. Elle préviendra ou compensera les conséquences les plus douloureuses du développement économique pour les personnes, elle tendra à diminuer les écarts par lesquels nous avons caractérisé l'adaptation, elle recherchera la promotion économique et sociale des plus défavorisés.

3. Des actions intégrées, adaptées aux situations locales

Une politique des mutations ne pourra être pleinement efficace que si elle s'efforce d'aplanir les plus grosses difficultés des mutants tout en tenant compte de la grande diversité de leurs aspirations et des situations dans lesquelles ils se trouvent. Aussi proposons-nous plus une méthode qu'un ensemble de mesures générales et d'aides strictement et uniformément réglementées.

La mobilité des agriculteurs s'effectuera dans de bien meilleures conditions si toutes les phases de leur mutation sont rendues relativement faciles. Il ne suffit pas d'aplanir l'obstacle majeur si un autre, à peine moindre, se dresse juste après. On interviendra donc sur tous les points qui font problème, d'une façon cohérente et, en général, par des actions concertées, intégrées dans un plan d'ensemble. C'est ainsi qu'il faut faire aller de pair, formation, emploi et logement.

Mais la diversité des situations est grande. Compte tenu des données existantes, il n'a pas été possible de faire une typologie des régions de l'Europe. Une telle classification apparaît néanmoins possible à partir de trois critères principaux : la proportion des travailleurs occupés à l'agriculture par rapport à la population active, la structure d'âge de la population active agricole, la structure des entreprises agricoles (surface et statut). Les catégories extrêmes comporteraient des régions très agricoles (type Mezzogiorno) et des régions ayant quasi terminé la mutation qui ne posent guère de problème, telles la Belgique. Les obstacles ne sont pas les mêmes en Italie et en Allemagne, en Bretagne ou dans les Pouilles. Ils varient même d'une petite zone à une autre, de sorte qu'aucune mesure uniforme ne peut répondre à tous les besoins. C'est dans chaque cas, en face de chaque situation et de chaque groupe social, que les moyens disponibles peuvent être répartis au mieux, suscités ou inventés. En fait même, étant donné les incidences matérielles, psychologiques, sociales considérables, seul le mutant «en situation» peut élaborer sa propre ligne de conduite, contribuant en cela à créer ce qui aura valeur de référence dans le groupe auquel il appartient.

On illustrera cette diversité par l'exemple des ouvriers-paysans. Cette formule est très répandue en Allemagne. Elle séduit a priori les agriculteurs et, bien souvent, les entrepreneurs à qui elle fournit une main-d'œuvre stable et peu exigeante. Elle maintient les agriculteurs dans leur milieu initial. Mais, en même temps, elle conduit certains à un surmenage dangereux à la longue tout en les maintenant dans une dépendance extrême par rapport à leurs employeurs, de sorte que leur situation risque de devenir inextricable. Aussi la question est-elle discutée. Or, en fait, ces arguments - et bien d'autres - n'ont pas le même poids dans toutes les situations. C'est dire qu'on ne peut favoriser ni freiner uniformément une telle pratique.

Une politique générale et uniforme en faveur des ouvriers-paysans n'améliorerait pas toujours les conditions de la mutation.

L'étude des processus de mutation montre que les filières traditionnelles de l'exode, comportant des déplacements à moyenne ou à longue distance, constituent le phénomène le plus important. Mais il ne paraît pas possible de faire une typologie croisée des régions et des processus dominants, ou bien on arriverait à un nombre de types à peine inférieur à celui des régions de la Communauté. C'est la raison majeure pour laquelle on ne peut proposer un nombre raisonnable de «politiques» (d'ensembles de mesures) d'aide à la mutation; c'est dans chaque cas que les mesures adaptées doivent être définies, les moyens répartis au mieux, et cela justifie nos propositions de soutenir des «projets» dans des conditions que l'on verra au chapitre suivant.

Il faut trouver l'échelon auquel ces problèmes peuvent être utilement posés en termes concrets, c'est-à-dire l'unité régionale à partir de laquelle on peut favoriser des prises de conscience, rechercher les solutions collectives et individuelles. Cette unité régionale ne doit pas être trop vaste, faute de quoi l'action devient administrative, ni trop petite, car elle doit comporter des possibilités d'entreprendre et de résoudre les problèmes, du moins partiellement. C'est pourquoi nous avons parlé de régions et de sub-régions, la commune étant, en tout état de cause, trop petite, mais les départements, les Länder et les provinces, souvent trop grands. La zone adéquate semble être la «région agricole» française. Mais un projet peut aussi partir d'une zone d'accueil, par exemple un pôle d'emploi.

Ces actions intégrées seront de véritables entreprises; elles engageront les intéressés dans une action autogestionnaire dans la mesure où ils auront conscience que leur décision individuelle s'insère dans un phénomène collectif. Néanmoins, dans bien des cas, il n'y aura pas d'action solide, pas de continuité sans un minimum d'animation permanente. En nous gardant bien de tomber dans la constitution de corps professionnels dont l'existence n'est pas justifiée à ce niveau et dans la création de bureaux administratifs, nous estimons que des cellules, spécifiquement chargées des problèmes de la mobilité, doivent exister au niveau communautaire, national et régional (ou sub-régional); d'où la proposition de dégager des personnes dont l'origine, la formation et l'appartenance administrative peuvent être très diverses, mais qui, à ces différents niveaux, seront chargées notamment de toutes les tâches.

L'exode rural est la manifestation d'une adaptation des agriculteurs au monde actuel. Phénomène en grande partie spontané, il résulte de l'autorégulation du système. Même si les mécanismes de cette régulation sont mal connus, nous pensons qu'une politique de la mobilité doit s'efforcer de la faciliter et les considérations théoriques rejoignent les constatations empiriques: la première condition est d'informer tous les intéressés et d'accroître la circulation de l'information entre les mondes souvent trop étanches des champs et des villes. Beaucoup d'initiatives doivent être prises et encouragées pour favoriser la mobilité des personnes, mais la plus importante de toutes, celle qui incombe incontestablement à la Communauté, c'est de promouvoir une prise de conscience généralisée du phénomène.

Il serait, à cet égard, très dommageable que les fonds communautaires soient en totalité affectés à des opérations bien définies comme: monter un service d'orientation, financer un centre de formation professionnelle, reconvertir tel groupe particulier d'individus. Tout ceci est nécessaire et coûteux, mais informer l'opinion publique, susciter de la part des responsables régionaux des plans d'ensembles, favoriser à tous les niveaux les prises de conscience sur l'ampleur du phénomène et l'urgence de son règlement, tout cela est

beaucoup plus important encore, dans la mesure où bien des énergies latentes peuvent se trouver mobilisées par cette action globale, et notamment les énergies individuelles de personnes qui, bien informées, peuvent régler elles-mêmes une grande partie des problèmes posés par leur reconversion. 15% des fonds communautaires destinés à la reconversion des personnes devraient être affectés à cette action générale.

Étant donné l'état de nos connaissances, la diversité des situations et la marge de liberté dont on dispose, nous avons renoncé à proposer une ou plusieurs politiques générales, c'est-à-dire comportant un ensemble de moyens matériels ou financiers à répartir selon des règles uniformes. Nous pensons qu'il convient de promouvoir un certain nombre d'actions diversifiées, coordonnées ou «projets» comme autant d'entreprises dont l'objectif serait d'abord d'aider un groupe de mutants à résoudre au mieux et ensemble ses problèmes, en second lieu de répartir entre eux des moyens de façon optimale. Un ensemble de projets tels que nous les proposons pourrait constituer un programme que le Fonds social européen financerait en majeure partie, le complément et la garantie de bonne fin étant fournis par les États membres ou par des collectivités agréées. L'utilisation des crédits en provenance du Fonds social doit être assez souple pour financer, selon les cas, le fonctionnement des projets, la reconversion des agriculteurs proprement dite ou même certains équipements.

Propositions

Les propositions que nous formulons, résultent des attendus précédents. Il convient de rappeler quelques données de la politique économique européenne que nous prendrons comme hypothèses, et la définition des principaux termes introduits.

Pour les seules années de 1971 à 1975 incluses, il résulte de la politique des structures agricoles comme de l'extrapolation des tendances passées que, en moyenne, 250 000 agriculteurs âgés de 55 (et 50 ans dans quelques cas) à 65 ans devront fermer leur exploitation. Sous certaines conditions, ils bénéficieront pour cela d'une indemnité viagère de départ du FEOGA. Cela ne signifiera pas qu'ils cesseront toute activité, ni qu'aucune action n'est à envisager pour rendre supportable, valoriser même, cette retraite anticipée et éviter la sénescence qui la suit fréquemment. Sur les mêmes bases, le nombre des agriculteurs de moins de 55 ans quitteront la terre à un rythme estimé en moyenne à 180 000 par an. Parmi ceux-ci, 45 000 environ bénéficieront d'une prime d'apport structurel estimée en moyenne à 1 680 unités de compte correspondant à huit années au moins de la valeur locative de leurs terres. Le coût moyen d'une reconversion a été estimé à 4 000 unités de compte augmenté de 1 000 unités de compte de réinstallation.

La répartition d'aides diverses à la mutation, les actions en sa faveur, doivent être très diversifiées pour être efficaces, et elles seront précisées par des «projets» ou «opérations». Un projet est une action tendant à prendre en charge la totalité de la réadaptation des travailleurs d'origine agricole au niveau d'une sous-population définie par une sub-région, ou zone d'action homogène, une grande entreprise, une filière, etc. Il vise à sélectionner, organiser et mettre en œuvre de la façon la meilleure possible les moyens de la réadaptation des travailleurs mutants, en assurant notamment leur cohérence. Un projet prend en compte la totalité du phénomène en tenant compte au maximum des conditions et des aspirations propres à la sub-région et à sa population. Une opération est une action beaucoup plus ponctuelle ou ne s'occupant que d'un des aspects de la mutation, par exemple, la formation, la création d'emploi, la construction d'un foyer ou d'une zone d'accueil.

Préciser et animer les interventions à un niveau proche des intéressés, constituant eux-mêmes des populations homogènes dans lesquelles le sort des uns est lié aux décisions des autres, est la condition nécessaire d'une politique d'adaptation que l'on cherche à rendre optimale. Ce n'est pas une condition suffisante, car il faudra assurer la coordination nécessaire entre les projets et les opérations, assurer les interventions communes à plusieurs projets, notamment au niveau des régions, leur permettre de faire appel aux moyens d'étude, de conseil ou de formation dont ils auront besoin. C'est dire qu'ils devront disposer d'un «appui logistique» efficace, souple et qu'on peut envisager assez léger.

Ces propositions devront, bien entendu, être adaptées aux réalités nationales, mais nous allons donner quelques indications sur ces divers points, soit générales, soit à titre d'illustration.

1. Projets

Un projet est donc une véritable entreprise dont l'objectif est la réadaptation des travailleurs mutants. Étant donné la multiplicité des cas, on ne peut faire que des recommandations assez générales à ce sujet et, éventuellement, les illustrer d'exemples.

a) Initiatives

L'initiative d'un projet ou d'une opération sera laissée très libre pour éviter qu'elle ne se bureaucratise ou qu'elle ne soit trop utilisée à des fins politiques. Elle peut provenir d'associations d'agriculteurs, de chambres de commerce, de l'administration ou même d'entreprises ou de personnes privées. Cela permettra de susciter, si cela n'existe pas encore ⁽¹⁾ au sein des sub-régions ou des domaines d'accueil, des groupements chargés de promouvoir la reconversion, la mobilité, le recyclage et, d'une manière générale, tout ce qui favorise la prise de conscience et prépare les hommes à une meilleure adaptation à la situation économique-sociale moderne.

L'initiative peut se situer dans une sub-région en mutation, une « colonie » d'une grande ville, un groupe d'entreprises ayant besoin de main d'œuvre, une organisation de formation ⁽²⁾, etc.

Dans le cas des opérations, l'initiative est encore plus ouverte. Il serait même souhaitable que le projet parte des opérations envisagées ou en cours de façon à s'assurer que la reconversion soit le plus près possible des candidats à la mutation.

b) Étendue

L'étendue géographique d'un projet se définit différemment selon les cas. Dans le cas vraisemblablement le plus habituel, c'est une sub-région, zone dont le développement est possible, à une échelle suffisante et comportant notamment au moins un pôle urbain susceptible de développement industriel ou tertiaire.

Cette zone aura une certaine homogénéité du point de vue de la réadaptation des agriculteurs. Ses limites seront définies dans chaque cas, bien qu'elles n'aient pas besoin d'être bien précises. Pour fixer les idées, elle toucherait un à quatre milliers de travailleurs occupés à l'agriculture et susceptibles de la quitter, soit 500 à 2 000 agriculteurs à requalifier. Dans le cas de projets émanant de zones d'accueil, l'ordre de grandeur des travailleurs touchés serait le même. Ces chiffres sont tout à fait approximatifs.

En principe, les projets s'occupent des travailleurs occupés à l'agriculture. Mais ils doivent tenir compte des autres mutations que subit la sub-région et il n'est pas exclu qu'ils en englobent toutes les mutations professionnelles. Il en est de même des opérations.

Bien que les fins et les moyens ne soient pas les mêmes, les projets doivent tenir compte de toutes les catégories sociales de travailleurs, notamment les plus âgés, bénéficiaires

(1) S'il existe des groupements qui recherchent ces fins, éviter surtout d'en constituer d'autres. S'il n'en n'existe pas et si personne ne veut faire quelque chose, alors ce serait étonnant, car il y a des jeunes partout.

(2) Il faudra alors veiller à ce que les objectifs principaux de ces acteurs ne nuisent pas à la réadaptation.

de l'indemnité viagère de départ, et les jeunes qui, sans être encore au travail, changeront de milieu de vie.

c) *Contenu des projets*

Il est bien entendu impossible de prévoir la teneur des projets puisqu'il s'agit de stratégie d'action, de répartition de moyens et d'interventions dans des situations spécifiques différentes. On se bornera donc à quelques recommandations minimales.

Quant aux actions à mener, les projets comprendront une *information* générale sur la mutation, notamment auprès des édiles, des organisations syndicales, des entreprises, de la population (agricole ou non agricole).

Mais pour des raisons d'efficacité autant que de morale, il faudra éviter que cette information ne devienne propagande ou ne traduise les idées toutes faites d'un groupe ou d'un notable. Au service d'une population donnée, l'équipe animatrice d'un projet est là pour l'éclairer sur sa propre situation par rapport à la société globale, pour l'aider à trouver les voies de sa reconversion et fournir à tous et à chacun les informations nécessaires pour décider de partir ou de rester et en choisir la voie ; elle peut donc autant servir de canal de transmission des idées des uns et des autres en vue de construire un avenir commun, qu'à diffuser des informations sur les perspectives et les moyens pratiques de la réadaptation.

Parallèlement à l'information générale, en effet, l'équipe responsable du projet devrait pouvoir juger (ou faire juger) les chances des entreprises agricoles, les conséquences et les conditions des mutations.

Quant à l'étude et à l'élaboration des projets, ces derniers comporteront une étude sur les *possibilités d'emplois*, sur les actions possibles en matière de création d'emploi (cas de projet sub-régional). Ils pourront être conjoints avec des projets de développement économique de la sub-région. Ils exigeront une certaine analyse politique de la situation locale.

En tout cas, ils tiendront compte des aspirations des mutants. Il est souhaitable que leur participation à l'élaboration d'un projet global de mutation aille beaucoup plus loin ; que ce soit eux-mêmes qui prennent en charge leur avenir, constituent et réalisent le projet avec les conseils techniques nécessaires et l'effet catalyseur d'un animateur. Respectant les divers objectifs de la réadaptation, ils intégreront les opérations projetées et les initiatives publiques.

Quant à l'organisation de l'action, le projet précisera *l'économie générale de l'entreprise*. Par exemple, si la conscience des agriculteurs mutants est assez développée et leur volonté assez forte, le projet précisera la dynamique de l'action plus que son contenu. Si leur intelligence de la situation est, quoique faible, susceptible de s'accroître rapidement, le projet élaborera la stratégie propre à lever les difficultés de tout ce qui l'empêche d'éclore. Dans d'autres cas, il ne sera pas possible de fonder le projet sur une telle dynamique sociale ; on le concevra alors comme la planification et l'affectation optimale de moyens : on prévoira les interventions à faire, les aides à distribuer, la réaction des intéressés aux moyens mis à leur disposition, etc. Dans ce dernier cas, la préparation du projet sera plus longue et plus distincte de son exécution que dans les précédents.

d) Principes de mise en œuvre

La mise en œuvre d'un projet pourrait se faire en trois étapes ⁽¹⁾:

- une étude de reconnaissance, ou pré-projet, pour cerner le problème, définir les orientations, repérer les opérations en cours, estimer les moyens nécessaires pour bâtir le projet.
- le projet lui-même définit la stratégie sub-régionale de réadaptation. Il comprendrait une analyse de la situation de la zone (emploi, mobilité, développement, environnement social, économique, politique, etc.), une première action d'information précise des moyens nécessaires en hommes et en subsides, enfin un programme de réalisation et de contrôle permettant d'en suivre le déroulement.
- sa mise en œuvre après adoption définitive.

Conception et réalisation du projet nécessiteront une vaste concertation et la collaboration de nombreuses personnes, à commencer par les agriculteurs susceptibles de muter, qui contribueront eux-mêmes à l'édification du projet. Mais le rôle central et délicat est tenu par l'animateur (sorte de conseiller socio-économique). Idéalement, il devrait, en effet, allier à une solide connaissance générale des problèmes de mobilité, une certaine clairvoyance politique pour prévenir la récupération du projet par des intérêts extérieurs (économiques ou politiques notamment) et une intelligence des hommes et des situations qui lui permette d'imaginer les solutions convenables ou de révéler leurs aspirations. A défaut de réunir toutes ces qualités à un degré exceptionnel, il fera appel aux conseils nécessaires. En tout état de cause, il ne faudrait pas que la gestion de son entreprise constitue un trop lourde charge; il l'allégera en sous-traitant les actions de formation, de création d'emploi ou d'organisation de l'émigration à des «opérations séparées».

Avant sa mise en œuvre définitive, le projet recevra l'approbation de la Communauté ou de l'instance responsable devant elle. Nous proposons quelques critères auxquels il devrait répondre :

- être intégré dans le processus régional et conséquent avec lui;
- résoudre les problèmes de tout un groupe et non de quelques individus;
- assurer une promotion des personnes touchées ou au moins un plein emploi durable satisfaisant;
- avoir un effet d'entraînement;
- associer les intéressés à sa conception et à son déroulement;
- être coordonné avec les autres projets à l'échelle de la région.

2. Appui logistique

Les projets nécessiteront des moyens d'étude et d'intervention, notamment en matière de formation. Ils doivent néanmoins rester indépendants de ces moyens d'appui ou des administrations qui les soutiendront. Mais, sans un soutien logistique adéquat, ils risquent

⁽¹⁾ Il est des cas où, bien entendu, ces distinctions seront beaucoup moins nettes dans la réalité.

raient de se heurter à des difficultés insurmontables et de perdre leur efficacité. On notera six points :

a) Coordination

Une coordination et souvent même une concertation des acteurs devra être assurée à l'échelle de la région. On cherchera ainsi à appuyer projets et opérations les uns sur les autres. Cette coordination ne sera pas autoritaire de façon à sauvegarder le dynamisme du projet. Elle portera notamment sur les questions d'emploi et de formation.

b) Les animateurs de projets (ou conseillers socio-économiques à la mutation).

Leur rôle exigera une formation générale assez large de conseiller socio-économique à la mobilité. *Malgré la diversité des actions qu'ils devront entreprendre, il est utile de prévoir des échanges approfondis entre eux, voire une formation spécifique commune,* notamment en ce qui concerne les problèmes économiques, sociaux, juridiques, psychologiques, politiques, etc. liés à la reconversion ⁽¹⁾.

c) Moyens d'étude et d'intervention

Les animateurs auront besoin d'aide pour préparer leurs projets et les mettre à exécution.

- *Aide technique par des experts, conseils ou bureaux d'étude,* notamment en matière d'information, de formation, d'économie, de sociologie, d'orientation professionnelle, et en matière administrative et juridique.
- *Personnel temporaire pour faire face aux à-coups probables dans le déroulement du projet.* Ce personnel pourrait être constitué par des conseillers socio-économiques stagiaires, par appel à des organismes susceptibles de fournir de la main-d'œuvre intellectuelle ou, à défaut, par embauche temporaire.
- *Organismes d'intervention spécialisés (en particulier en ce qui concerne le logement, offices de HLM, etc.).*
- *Information sur l'emploi* en liaison avec les agences de l'emploi, de la main-d'œuvre et la bourse de la formation (voir paragraphe suivant).
- *Information synthétique sur l'ensemble des projets, leur avancement, les enseignements qui en sont tirés.*

d) Centres et organismes de formation

Les besoins sont très divers. Dans certains cas, des stages pour les agriculteurs mutants pourront être organisés sur place. Dans d'autres cas, des qualifications assez rares ne pourront être acquises qu'à un niveau régional ou national, voire international, groupant ainsi plusieurs projets. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que la formation porte sur des emplois d'avenir, dans les secteurs en développement du secondaire, du tertiaire ou du quaternaire. Or, il y a une difficulté réelle à mettre en concordance l'offre et la demande de formation, surtout si on veut les orienter vers l'avenir.

Nous proposons donc de créer une bourse de la formation, au courant, dans la mesure du possible, de tous les moyens de formation publics et privés ; elle recevrait les demandes

(1) Échanges et formation pourraient être assurés par la Communauté elle-même.

émanant des divers projets et connaîtrait les «opérations» de formation montées autour de ceux-ci. Cette bourse permettrait, d'une part de satisfaire au mieux les demandes de moyens de formation, d'autre part d'informer les organismes de formation de la demande actuelle des travailleurs mutants, telle qu'elle résulte des projets et des perspectives de l'emploi. Ainsi, l'évolution des programmes proposés et leur mise à jour seraient facilitées et la demande serait, dans bien des cas, moins façonnée par l'offre qu'elle ne l'est actuellement. De plus, la bourse de formation pourrait diffuser les résultats de recherches et d'expériences pédagogiques sur les méthodes de formation accélérée.

Il nous paraît éminemment souhaitable, malgré les résistances que cette idée risque de rencontrer, que cette bourse soit constituée au niveau européen.

e) Questions diverses

— Moyens de financement

Les agriculteurs mutants auront besoin de prêts, dans certains cas, soit pour financer leur installation à leur propre compte, soit pour constituer de petites entreprises avec d'autres travailleurs mutants (coopératives de production, par exemple), soit pour résoudre leurs problèmes de logement. En effet, même pour ceux qui abandonnent leur exploitation, la prime d'apport structurel ne sera pas toujours suffisante. Il faut donc prévoir: un système de prêts en fonction des emplois qu'ils en veulent faire - si cela n'existe pas encore -, les organismes prêteurs, les taux d'intérêt, les garanties.

— Réglementations nationales

Il faut s'assurer que les réglementations nationales ne constitueront pas des freins et des obstacles pour les projets et pour la reconversion. Exemples: le logement (en France, il faut résider depuis un certain temps dans la commune pour avoir accès aux HLM), l'enseignement (délais d'inscription des enfants dans les écoles), etc.

— Opérations de sous-traitance

Il convient d'alléger les projets et de ne pas les transformer en opérations à caractère administratif et bureaucratique pour ne pas freiner leur dynamisme. Ainsi, les tâches lourdes donneront naissance à des opérations séparées auxquelles seront sous-traitées les interventions correspondantes (par exemple, la création d'un centre de formation).

f) Contrôle

Le «contrôle» ⁽¹⁾ de la réadaptation nous paraît être une des tâches importantes incombant à la Communauté. Les projets et leur réalisation seront suivis par l'intermédiaire des animateurs. Ceux-ci feront un rapport annuel sur l'avancement du projet, sur la situation sociale et son évolution. Il contiendra des données et des indications sur la politique suivie, les résultats, les difficultés rencontrées. Ces rapports seront exploités par la Communauté en vue de la formation des animateurs, de leur recyclage et de leur information.

Afin de familiariser l'opinion avec les problèmes de la mobilité professionnelle et sociale, la Communauté établirait, grâce aux situations fournies par les conseillers socio-économiques, un rapport annuel sur l'état de la mobilité, contenant notamment la nomencla-

(1) Ce mot est à entendre au sens anglo-saxon ou cybernétique du terme. Il s'agit d'observer le résultat des premières interventions en vue de corriger les actions ultérieures.

ture des initiatives prises et proposées. Ce rapport serait envoyé aux États, aux organisations sociales et professionnelles, aux parties prenantes des projets et opérations. Les principales initiatives pourraient faire l'objet d'une diffusion dans le public.

3. Recommandations diverses

- a) Il est bien évident que des expériences préalables, financées par la Communauté, doivent être faites dans divers pays pour vérifier la factibilité de nos propositions, et préparer la formation des animateurs socio-économistes. Par exemple: deux expériences en Italie, deux en France, une au Benelux, une en Allemagne.
- b) Autofinancement de la requalification. Cette nécessité ressort du paragraphe suivant. Il faudra que la Communauté, les États ou les collectivités locales prennent une part plus grande à la formation des agriculteurs, mais il faudra sans doute que, soit des fonds nationaux alimentés par une sorte d'assurance sociale à la mutation (en général et non seulement des agriculteurs), soit les agriculteurs mutants, soit les entreprises qui les emploieront, fournissent une partie du financement, par exemple par des prêts remboursables sur les excédents de revenus attendus de la formation. Mais on sait combien la différence de revenus est faible et rend difficile un tel engagement.
- c) La mobilité étant un phénomène de vie et non un phénomène bureaucratique, il importe que les interventions de soutien n'entravent pas les réalisations existantes ou ne les doublent pas, mais visent à valoriser ce qui existe par des aides aux initiatives prises par les régions ou les États, à condition que celles-ci répondent aux critères d'agrément des projets.
- d) Un effort de sensibilisation de l'opinion au problème de la mobilité professionnelle et sociale doit être fait à cette occasion à tous les niveaux. On remarquera en effet que cette politique de réadaptation peut *donner des bases expérimentales à une théorie et à une pratique de la mobilité professionnelle et sociale* et en faire évoluer les données par le fait qu'elle banalisera le phénomène.
- e) Pour permettre de mieux suivre la situation, il faudrait poursuivre des travaux sur la typologie des régions en vue de constituer des «clignotants» adéquats.
- f) Comme il n'est pas possible de tout entreprendre, il importe pour la Communauté de choisir ses interventions. Deux nous paraissent essentielles: rendre les instances régionales et locales conscientes et responsables face à la mobilité, en déléguant des pouvoirs et des moyens; structurer cette conscience et permettre à cette responsabilité de s'exercer durablement par la présence à leur niveau des conseillers socio-économiques animateurs. Les autres interventions qui vont constituer le gros de la dépense (près de 90%) seront choisies précisément en fonction des propositions et capacités de prise en charge des régions: intégrées dans des projets et des stratégies de développement, elles ont beaucoup plus de chances d'être efficaces.
- g) Enfin, et cela pourrait être une conclusion, il faut insister sur le fait que la réadaptation des agriculteurs mutants, conséquence de la mobilité générale, est en étroite relation avec la politique globale et en particulier la politique de l'emploi et de l'aménagement du territoire; cette remarque s'applique au niveau local comme au niveau national et communautaire.

4. Coûts et financement

En première approximation, nous pensons que cette politique de l'aide à la réadaptation pourrait toucher, directement, 20 à 30% des agriculteurs devant subir une requalification. Mais elle aurait des effets indirects assez importants en informant et aidant les autres, en promouvant l'idée de mobilité professionnelle et sociale auprès des agriculteurs et des autres catégories de la population qui subiront une mutation, et en facilitant la création d'emplois.

Pour illustrer les considérations qui précèdent et donner quelques bases au calcul, très approximatif, du coût de la politique proposée, nous allons esquisser deux exemples de projets.

a) Dans une sub-région agricole

Considérons une région comprenant environ 3 000 agriculteurs susceptibles de quitter la terre dans les dix ans qui viennent, étant donné les perspectives de production, de revenu et de structure des exploitations agricoles. Pour fixer les idées, on suppose que cette zone a une trentaine de kilomètres de diamètre, comprend un pôle urbain de 20 000 habitants, et des exploitations petites pour la plupart. Dans les plus grandes, les fils s'installent, mais nombreux sont les jeunes qui voudraient quitter la terre sans quitter le pays. Ceux qui sont «entre deux âges» sont, la plupart, résignés à vivre sur des exploitations trop petites, ou recherchent avec prudence des modifications des modes d'exploitation sans en imaginer les conséquences globales. La ville constitue bien un pôle d'attraction, mais elle connaît elle-même des problèmes de développement économique. Cette description, à peine ébauchée, convient à de nombreuses zones agricoles. Dans ce cadre, un «projet» serait l'entreprise d'une petite équipe agréée et aidée par la profession agricole, les professions non agricoles et l'administration. Elle examinerait les contraintes, les forces, les possibilités humaines de la région, puis l'état et l'évolution des structures agricoles, les perspectives d'emploi et de développement des entreprises; elle évaluerait les besoins en formation, en apport de spécialistes pour insérer les agriculteurs aux entreprises existantes ou pour leur permettre de s'insérer collectivement dans le système productif non agricole de la région en créant par exemple des entreprises de production ou de services. De la même façon seraient estimés le nombre et les besoins de ceux qui ne pourront trouver sur place travail, formation et accueil. Cette équipe examinerait avec les intéressés les solutions possibles et la meilleure utilisation des moyens dont ils pourraient disposer. On remarquera qu'il ne s'agit pas là de prévisions générales faites par des méthodes standard, mais plutôt de la synthèse des volontés, de la découverte de ce qui est près d'advenir et qui pourrait advenir si les agriculteurs étaient moins isolés dans la société globale. Enfin, après accord des représentants de la Communauté, cette équipe, peut-être réduite et relayée par les instances locales intéressées, mettrait en œuvre et animerait le programme.

Ces réflexions très schématiques font comprendre pourquoi une telle équipe ne doit pas être constituée seulement d'anciens agriculteurs, mais aussi de personnes fort au courant des autres secteurs économiques, des problèmes d'emploi et de modes de vie. Le directeur d'un projet devrait avoir une compétence considérable et fort large ⁽¹⁾

(1) Il ne serait pas inconcevable que naisse un jour la profession de conseiller à la mobilité, exercée individuellement ou collectivement comme une profession libérale. Elle demanderait une grande compétence aussi, mais elle atteindrait difficilement au niveau de concertation et d'animation d'un projet.

Il semble qu'une équipe de 2 à 3 personnes pendant 5 ans, renforcée de 2 personnes pendant les deux premières années, serait suffisante à condition qu'elle puisse faire appel à des conseils extérieurs, au moins pendant les premiers temps.

C'est sur ces bases que nous estimons le coût de ces propositions. Il faut compter pour le fonctionnement d'une telle équipe (y compris aides techniques et secrétariat) environ deux fois et demi le salaire brut de ses membres et une dotation en matériel assez minime. Ces coûts seraient diminués si les bureaux, le secrétariat, etc. étaient fournis en nature. Avec trois personnes d'un traitement annuel moyen de 6 500 unités de compte cela fait environ $2,5 \times 20\,000 = 50\,000$ unités de compte par an. Il est prudent de prévoir de plus 50 000 unités de compte de conseils et aides divers, de sorte que, sur 5 ans, le coût total d'un projet s'établirait à environ 300 000 unités de compte.

b) Dans une région industrielle, aide aux filières

Dans une région industrielle ou tertiaire, la recherche de main-d'œuvre pourrait être assurée par des sortes d'entreprises de recrutement et de formation en relation et sous la dépendance de filières naturelles reconnues. Avec leur aide, une petite équipe préparerait l'arrivée et le départ d'agriculteurs prêts à muter; elle les détecterait, les orienterait vers les centres de formation convenables, leur assurerait emploi et logement dans des conditions facilitant leur insertion. Cette formule risque d'être un peu plus économique, mais elle présente le grave danger de conduire à écrémer les meilleurs éléments d'une région de départ et à en bloquer l'évolution.

Le coût d'un tel projet (mais portant sur une population double du cas précédent) serait à peu près équivalent, une partie de l'information pouvant être faite par les filières ou la profession dans les pays d'origine.

c) Estimation

Supposons que parmi les 1 800 000 agriculteurs installés qui quitteront vraisemblablement la terre dans les dix prochaines années avant de prendre la retraite, le tiers, soit 600 000, habitent dans des zones d'action de ce genre. Il faudrait alors quelque 200 projets dans l'ensemble de la Communauté pendant la prochaine décennie. On atteint donc un coût d'environ 60 millions d'unités de compte pour l'ensemble des projets.

On peut supposer le coût des moyens d'appui logistique inférieur au cinquième du coût des projets. En effet, à l'inverse de ces derniers, ceux-ci devraient couvrir l'ensemble des territoires, mais nécessiteraient un personnel bien moindre. De plus, en utilisant pour cela des organismes ou des administrations déjà existantes, on pourrait en réduire les charges de fonctionnement.

On arrive ainsi à un total de 7 millions d'unités de compte par an, pendant 10 ans. Cela ne comprend pas les aides directes données aux personnes, qui sont beaucoup plus difficiles à évaluer. Le coût est donc élevé, mais nous pensons que des actions de ce genre sont finalement beaucoup plus profitables qu'une distribution des mêmes fonds pour la requalification de 1 400 agriculteurs par an ⁽¹⁾, car elles permettent d'en toucher 20 ou 30 fois plus directement et beaucoup plus encore indirectement.

(1) On compte environ 4 000 unités de compte pour une requalification à laquelle il convient d'ajouter 1 000 unités de compte de frais d'installation.

Ces «projets» resteraient néanmoins très insuffisants si la majeure partie des crédits du Fonds social européen au profit des agriculteurs n'était pas affectée aux actions résultant des projets ou aux personnes. Ces aides directes sont très difficiles à estimer tant que quelques expériences n'ont pas été faites. C'est pourtant de leur montant que dépendra la teneur même des projets. Le coût de la requalification d'un partant sur deux constitue un point de référence ⁽¹⁾. Avec les chiffres précédents, cela ferait $1/2 \times 3\,000 \times 5\,000 = 7,5$ millions d'unités de compte par projet, ou, en moyenne, 150 millions d'unités de compte par an, quelle qu'en soit la répartition entre la Communauté et les pays membres concernés. Il semble aussi que, étant donné l'efficacité espérée des projets, ce chiffre soit confortable et que des résultats très satisfaisants puissent être obtenus avec des crédits de l'ordre de la moitié.

Ce qui reste important, voire essentiel, c'est que les crédits du Fonds social européen, comme d'ailleurs ceux des pays membres, ne soient pas distribués selon des règles générales ne tenant pas compte des situations particulières. Il importe au contraire que leur utilisation puisse être très souple a priori, et déterminée pour financer un projet précis, ou le programme que constituerait un ensemble de projets. Ainsi, dans certains cas, c'est la requalification des personnes qu'il faudra favoriser, dans d'autres, la construction de logements, dans d'autres encore, l'installation des agriculteurs dans des entreprises artisanales, etc.

⁽¹⁾ On compte environ 4 000 unités de compte pour une requalification à laquelle il convient d'ajouter 1 000 unités de compte de frais d'installation.

ANNEXE

QUELQUES MOYENS POUR DES POLITIQUES D'AIDE A LA MUTATION

Dans les rapports nationaux ou au cours des travaux préparatoires, un grand nombre de points et de moyens, qui méritent d'être examinés ou utilisés dans chaque cas, ont été évoqués. On les a regroupés dans la «check list» ci-dessous.

1. Moyens d'information

A) *Culturels et généraux* : connaître et éventuellement enrichir les représentations que les intéressés se font de leur situation et de celle des autres.

- Auprès des mutants ou mutandi :
- Image de leur état et de la réalité du monde agricole
- Image des autres professions et statuts
- Image de la vie urbaine
- Image de la société et de ses fins.
- Auprès des autres :
- Image des agriculteurs
- Image de la vie à la campagne

B) *Information* sur l'état et la transformation du système social :

- **Des agriculteurs**

a) *Contenu* :

- transformation de la société. Avenir des exploitations agricoles, des conditions techniques d'exploitation, de la concurrence et des mutations nécessaires. Application à son exploitation ;
- métiers autres, qualifications, implications ; revenus, risques ; genre de vie habituel ;
- emplois, état du marché ; entreprises et indépendants ; lieux, chances offertes ;
- mutations en général, importance ;
- modalités, aides possibles, filières, projets, actions en cours ;
- conclusion : vision des avènements possibles (anticipation) et éventail de choix, avantages et inconvénients.

b) Moyens :

- presse locale ou spécialisée ;
- informateurs et conseillers à la mobilité ;
- stages, visites, relations ;
- T.V. ;
- organisations professionnelles et syndicats.

c) Quantité : quanta, redondance, rythme.

d) Orientation professionnelle proprement dite.

- Des entrepreneurs existants ou possibles (extérieurs ou issus de l'agriculture)

a) Contenu :

- Aptitudes des anciens agriculteurs ;
- Avenir prévisible ;
- Aides possibles (selon projets).

b) Moyens :

- Presse spécialisée ou locale ;
- Informateurs (conseillers à la mobilité).

c) Quantité : quanta, points d'application, redondance.

- Des centres ou des organisations de formation sur l'emploi et le contenu de la formation

2. Formation

A) Nature

- Préformation générale ou professionnelle ;
- formation professionnelle (assez gestuelle) ;
- perfectionnement ;
- la vie urbaine (femmes notamment).

B) Lieux

- Centres de formation pour adultes ;
- centres spécialisés de formation accélérée des mutants ;
- entreprises ;
- stages locaux ad hoc par des entreprises de formation.

C) Aides et incitations

- Aux mutants : bourses d'étude générales ou dans le cadre d'un projet ;
- aux centres de formation spécialisés, d'entreprises ou interentreprises ;
- au recyclage ou au perfectionnement : incitation à la mise à jour de la formation.

3. Incitations au départ

- Primes, rentes ou bourses d'études pour enfants (conditionnelles ou non).

4. Incitations au point d'arrivée

A) Financières :

- primes d'installation, de mutation, de déménagement, de démarrage. Assurance chômage. Équivalence entre régimes sociaux.
- prêts d'installation (à son compte).

B) Sociales :

- logement ;
- organisation de «colonies», cours (pour les femmes) ou clubs.

C) Par l'emploi

a) Développement ou création d'entreprises et d'emplois :

- priorité d'embauche aux agriculteurs ;
- proportion de mutants imposée pour bénéficier de certaines aides ;
- primes, prêts, indemnités de formation, facilités (taxe d'apprentissage, etc.).

b) Conseils et aides à l'installation d'indépendants ;

c) Aide à la création d'entreprises ad hoc (coopératives de production) :

- prêts ;
- conseils ;
- expériences aidées de formes nouvelles d'entreprises.

d) Développement de métiers complémentaires :

- ouvriers-paysans ;
- temps partiel ;
- emplois ou revenus annexes nés par exemple du tourisme (gîtes ruraux) ou de travail à domicile et aides, prêts, publicité ad hoc.

5. Autres

- préparation d'informateurs et de conseillers à la mobilité ;
- moyens réglementaires et administratifs ad hoc.

Index des tableaux

- Tableau I** – Types des mutations en France
- Tableau II** – Types des mutations en Italie
- Tableau III** – Migration interrégionales en Italie
- Courbe de décroissance de la population agricole dans la CEE
 - L'incitation au départ des agriculteurs âgés
- Tableau IV** – Indemnités de requalification



Table des sigles utilisés

BELGIQUE

ONEM : Office national de l'emploi

FRANCE

AMPRA : Association nationale pour les mutations professionnelles en agriculture

CEP : Certificat école primaire

FASASA : Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles

FPA : Formation professionnelle des adultes

ITALIE

ACLI : Associazione cattolica dei lavoratori italiani (Association catholique des travailleurs italiens)

ENAIIP : Ente nazionale addestramento istruzione professionale (Organisme national apprentissage formation professionnelle)

ENALC : Ente nazionale addestramento lavoratori del commercio (Organisme national apprentissage travailleurs du commerce)

ENASI : Ente specializzato nell'assistenza ai migranti rurali dell'Italia meridionale e centro-settentrionale (Organisme spécialisé dans l'aide aux migrants ruraux de l'Italie du Sud et Centre-Nord)

IFAP : IRI Formazione apprendistato professionale (IRI Formation apprentissage professionnel)

INAPLI : Istituto nazionale addestramento professionale lavoratori industriali (Institut national apprentissage professionnel travailleurs de l'industrie)

INIASA : Istituto nazionale istruzione addestramento settore artigiano (Institut national formation apprentissage secteur artisanal)

PAYS-BAS

ARBVO : Arbeidsvoorzieningsdienst (Service de l'emploi)

GAB : Gewestelijk Arbeids Bureau (Bureau régional de l'emploi).

CEE

FEOGA : Fonds européen d'orientation et garantie agricole

